



Mouvement contre le Racisme
et pour l'Amitié entre les Peuples

Comité de Strasbourg

Face aux afrophobes œuvrer pour mieux vivre et agir ensemble



L'afrophobie ou racisme anti-noir est une forme de racisme qui vise les personnes d'ascendance africaine et celles perçues comme *noires*.

Ces paroles contribuent-elles à lutter contre le racisme anti-noir ?

« (Les employeurs) ont le droit de refuser des Arabes ou des Noirs », déclarait É. Zemmour le 6 mars 2010. Il fut condamné par la Justice le 18 février 2011 pour avoir "*justifié une pratique discriminatoire en la présentant comme licite*".

Le président Sarkozy le 26/7/2007 à Dakar à l'université Cheikh-Anta-Diop (nom de celui qui fut historien, anthropologue, homme politique sénégalais) : « Le drame de l'Afrique, c'est que l'Homme africain n'est pas assez entré dans l'histoire »

Alors que ces frêles embarcations coulent fréquemment entre les autres îles de l'archipel des Comores et Mayotte, le Président Emmanuel Macron plaisantait le 1^{er} juin 2017 avec des pêcheurs bretons : « Le kwassa-kwassa pêche peu. Il ramène du Comorien »

<https://www.facebook.com/watch/?v=1860251470891158>

Marion Maréchal sur Europe 1 repris par *Valeurs actuelles* déclarait le 20 mars 2022
« *Disons-le clairement, demain nous pourrions avoir une France africaine* »

Sommaire

	Pages
Introduction	4
1. Le racisme fabrique les races qui existent dans trop de têtes	5
2. Biologiquement les races humaines n'existent pas	6
3. La culture française et le modèle civilisationnel occidental	7
4. Quelques éléments d'histoire et réalités spécifiques de l'afrophobie	9
5. Les luttes des populations, des <i>associations noires</i> et du MRAP	10
6. L'action spécifique du MRAP aujourd'hui	16
7. La Constitution de 1958 et pourtant	18
dans l'espace public	18
dans l'Éducation nationale	19
les contrôles d'identité et les rapports avec la Police	22
la Justice et autres services publics	25
8. L'extrême droite	25
9. Les politiques migratoires actuelles	27
10. différences entre racisme systémique, racisme institutionnel ou d'État et État raciste	30
11. Les responsabilités des chefs d'entreprises	30
12. Les responsabilités des bailleurs et autres directeurs	32
13. Les responsabilités des médias, de la publicité	33
14. Celles des citoyens « ordinaires »	34
15. Réparer les vols et atrocités de l'esclavage et de la colonisation	36
Annexe 1 : Une définition générale du racisme	39
Annexe 2 : Autres éléments d'histoire du XVIème siècle à 2022	40
Il y a beaucoup à faire	48

Introduction

Ce dossier donne des éléments d'information et de réflexion portant sur une forme de racisme spécifique : celle visant les personnes perçues comme *noires*.

Comme d'autres, cette forme de racisme se manifeste par des discours de haine et la violence, des discriminations directes ou indirectes.

Le dossier se veut aussi un outil pour l'action.

Pour qualifier cette forme de racisme plusieurs mots ou expressions sont utilisées. L'expression « racisme anti-Noir » est notamment utilisée par des groupes luttant contre le racisme à l'égard des personnes de peau noire, comme le Conseil Représentatif des Associations Noires de France (CRAN) fondé en 2005. Certaines associations emploient aussi le synonyme « négrophobie ».

L'afrophobie est une forme de racisme qui, par le préfixe afro, vise *les Noir.es* et les personnes d'ascendance africaine (les contours de ce groupe font débat). Ce terme tend à s'imposer.

Ainsi la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Dunja Mijatović, en rendant public un rapport sur le sujet en mars 2021, a déclaré « Le racisme et la discrimination raciale contre les personnes d'ascendance africaine est un phénomène répandu en Europe mais qui est passé sous silence. Il est temps de reconnaître la réalité du problème et de prendre des mesures pour combattre l'afrophobie plus efficacement ».

Elle salue le travail important réalisé par les défenseurs des droits de l'homme d'ascendance africaine et par les ONG qui luttent contre l'afrophobie.

Elle constate aussi avec préoccupation que ces militants sont soumis à des menaces, ainsi qu'à diverses formes de pression, comme le harcèlement et les attaques dans les médias traditionnels et sur internet, mais aussi la surveillance et la censure.

<https://www.coe.int/fr/web/commissioner/-/european-countries-should-lift-the-taboo-on-afrophia-and-start-addressing-this-phenomenon>

Dans les pages de ce dossier de nombreux points importants seront développés.

Nous rappellerons tout d'abord que c'est le racisme qui fabrique les *racés* dans trop de têtes et que biologiquement les *racés humaines* n'existent pas.

Cette forme de racisme qu'est l'afrophobie a servi à justifier l'esclavage de millions d'Africains et la colonisation de leurs pays.

Les malheurs de ces derniers ont enrichi de façon considérable les esclavagistes, les colons et les classes dirigeantes de nombreux pays européens dont la France.

L'afrophobie est directement liée à la prétendue supériorité de la civilisation occidentale, idéologie largement diffusée au cours des XIX^e et XX^e siècles par les Etats en Europe notamment en France y compris dans les écoles.

Elle a aussi été nourrie par des visions misérabilistes du continent africain et de ses habitants qui a pourtant une histoire très intéressante, à condition de s'y pencher et regorge de richesses.

De cette idéologie, il reste aujourd'hui beaucoup plus que des traces.

Les luttes menées hier et aujourd'hui contre la traite, l'esclavage, le colonialisme, le néocolonialisme et cette forme de racisme tiennent une grande place dans ce dossier.

Ce dossier peut être amélioré grâce à vos remarques.

1. Le racisme fabrique les races qui existent dans trop de têtes

Dès la fin du Moyen Âge et tout au long « des Temps Modernes », des aventuriers, des compagnies commerciales, de nombreux émigrés, des États du continent européen sont les vecteurs d'une expansion commerciale et coloniale impressionnante où s'affirme la supériorité de la *race blanche* sur les autres *races*.

Le récit biblique de l'ivresse de Noé et de sa malédiction qui voue Canaan, le fils de Cham, à être l'esclave de ses frères, furent le prétexte d'une des justifications les plus répandues de l'esclavage des Noirs.

Canaan devint Cham, puis devint un *Noir*, bien que la « race » n'est absolument pas identifiée par la Bible.

C'est seulement via l'exégèse biblique que les religions du Livre créeront graduellement les conditions d'un mythe que la culture euro-américaine allait propager, au temps de l'économie atlantique des plantations : la Malédiction de Cham.

L'invention des races humaines sert à justifier la mise en esclavage de millions d'Africains, leur transport vers des îles lointaines et dans les Amériques, dans des conditions indignes où beaucoup mouraient : la « traite » des esclaves.

<https://www.temoignages.re/chroniques/di-sak-na-pou-di/le-racisme-anti-noir-et-la-malediction-de-cham,96795>

À la fin du XIXème siècle, les idées racistes permettent de justifier le génocide des Héréros, populations *noires* de la Namibie colonisée par l'Allemagne.

Plus tard, les anthropologues nazis expliqueront que les Juifs procédaient du mélange des *Noirs* et des Orientaux. L'antisémitisme aboutit dans les années 1940 au génocide de 6 millions de Juifs. D'ailleurs, lors de la seconde guerre mondiale, les Noirs seront eux aussi particulièrement visés par les nazis. Dans *Mein Kampf*, Hitler qualifiera la France de « *Vernegertes Volk* » (« peuple négriifié ») !

Pour ceux qui soutiennent l'existence des races, celles-ci sont censées constituer des entités fixes, distinctes et homogènes, à l'intérieur desquelles se transmettent durablement traits physiques, aptitudes, capacités et comportements. D'où leur phobie du métissage, qui serait source d'affaiblissement de leur race.

2. Biologiquement les *rac*es humaines n'existent pas

Les paléontologues, les préhistoriens et ceux qui datent les objets découverts lors des fouilles archéologiques, s'accordent aujourd'hui pour dire que l'espèce humaine qui a survécu jusqu'à présent est formée d'*Homo sapiens*. Les plus anciens, dont des restes ont été trouvés en Afrique de l'Est, dateraient d'il y a 200 000 ans environ.

Les Hommes n'ont cessé de se déplacer, de se mélanger. Comme nous sommes inégaux face aux maladies et aux changements environnementaux, une certaine hétérogénéité génétique a permis à l'humanité de survivre. Si nous étions tous des clones, une maladie pourrait tous nous exterminer.

Bertrand Jordan, dans son livre *L'humanité au pluriel ; la génétique et la question des races* (Éditions du Seuil -2008) écrit :

« Au regard de la génétique..., les groupes (provenant de diverses régions du monde-ndlr) ne sont ni franchement distincts, ni homogènes, et ne constituent pas des races au sens strict (p.4 de son livre). Ce ne sont pas non plus des « ethnies » ou des « groupes ethniques ».

« Il est imaginable qu'un individu, un être humain particulier, soit, grâce aux variants de gènes qu'il porte dans son ADN, mieux adapté qu'un autre à une situation particulière – mais moins performant pour une autre : cela n'en fait ni un surhomme, ni un sous-homme.

À supposer que soit démontrée l'existence de telles différences entre les groupes humains (mais c'est loin d'être le cas), celles-ci ne justifieraient aucunement une hiérarchie ou un classement qualitatif... »

Il ajoute (p. 182) : « Il ne faudrait pas en tirer la conclusion que les Noirs sont doués pour le sport, ni que leur présence dans nombre d'équipes de haut niveau est due uniquement à leurs dons naturels. Il faudrait encore moins en déduire que, puisque leurs muscles sont meilleurs, leurs cerveaux doivent être moins agiles ! ».

Définir scientifiquement ce qui serait véritablement inné s'avère particulièrement difficile.

Les *rac*es n'ont aucun sens sur un plan biologique, mais elles existent bel et bien dans des têtes et dans les représentations ; c'est le racisme qui crée les *rac*es, la *rac*e n'étant pas un préalable à ce rapport social particulier qu'on peut appeler rapport de racisation, mais bel et bien son produit.

L'opposition farouche de certains démographes, sociologues ou juristes aux statistiques *ethno-raciales* n'est probablement pas sans rapport avec cet impensé de la *rac*e, assortie de l'idéologie républicaine abstraite qui est convoquée chaque fois qu'on ne veut pas voir ou dévoiler des inégalités bien réelles.

Chaque personne a des caractéristiques multiples dont l'une seulement est la couleur de peau qu'elle-même ou que d'autres lui attribuent.

Aussi, réduire une personne dans toute sa complexité à sa *rac*e est d'une pauvreté intellectuelle affligeante !

Les *Blancs* ne sont pas discriminés en tant que tels lorsqu'ils recherchent un emploi, un logement... pourtant, on trouve des gens qui parlent de « racisme anti-Blancs », pensant inverser les rôles, sans tenir compte de cette différence radicale. En effet, certains groupes à l'audience réduite, mais parfois mis en avant par les médias, tentent ainsi d'opposer des *Noirs* aux *Blancs* d'aujourd'hui, des « blancs » qui pourtant ne sont pas responsables de ce qui s'est passé avant leur naissance ou leur majorité. La *lutte des races* prônée par ces groupes alimente l'extrême-droite qui essaie de répandre le concept selon lequel « ce sont les *Noir.e.s* qui sont racistes. » ! Le contexte décrit précédemment et les controverses que génère l'emploi des mots « *racés* », « *ethnie* », concernant les êtres humains, nous a amené à écrire ces mots en italique tout au long de ce dossier. Il en sera de même pour le mot *Noir* (ou *Noire*), qui pourra ainsi désigner à la fois les personnes perçues par d'autres comme *noires* et celles qui se considèrent comme telles.

3. La culture française, le modèle civilisationnel occidental :

Dans la culture française on trouve de tout, du meilleur au pire, pour faire simple. En font partie le racisme culturel et la supériorité supposée du modèle civilisationnel occidental sur tous les autres.

Ainsi Jules Ferry, sous la troisième République, partisan résolu de l'expansion coloniale expliquait à l'Assemblée nationale le 28 juillet 1885 qu' « il y a pour les races supérieures un droit, parce qu'il y a un devoir pour elles. Elles ont le devoir de civiliser les races inférieures ».

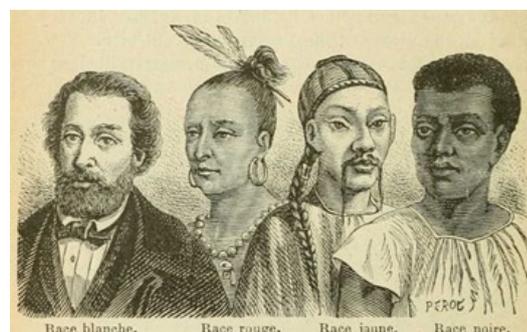
Ces considérations sur la hiérarchie des races qui visaient à justifier la « mission civilisatrice » de la France étaient à cette époque largement répandues.

Quelques années plus tôt, Ernest Renan écrivait par exemple dans « La réforme intellectuelle et morale de la France -1871 » : « Autant les conquêtes entre races égales doivent être blâmées, autant la régénération des races inférieures ou abâtardies par les races supérieures est dans l'ordre providentiel de l'humanité. »

Dans « Le Tour de la France par deux enfants », célèbre manuel scolaire de lecture, dont la première édition a été publiée aux éditions Belin en 1877, les écoliers apprennent dans un chapitre intitulé « Les quatre races d'hommes » que la « race » blanche est la « plus parfaite » de toutes !

[https://fr.wikipedia.org/wiki/](https://fr.wikipedia.org/wiki/Le_Tour_de_la_France_par_deux_enfants)

[Le_Tour_de_la_France_par_deux_enfants](https://fr.wikipedia.org/wiki/Le_Tour_de_la_France_par_deux_enfants)



La langue française a été marquée par toutes sortes d'influences, notamment par l'histoire de l'esclavage et de la colonisation.

L'adjectif *noir* qualifie souvent une personne ou une chose de façon péjorative.

Noircir ou dénigrer quelqu'un (du latin *denigrare*, de niger, noir) c'est attaquer sa réputation, chercher à le rabaisser !

À l'inverse, le blanchir c'est le rendre innocent de ce dont il était accusé.

Les mots « nègre » et « négresse » étaient synonymes d'esclaves *noirs* dans l'idéologie esclavagiste et coloniale. Aujourd'hui ces mots sont des insultes racistes réprimées par la loi.

En novembre 2017 à Ouagadougou, le Président E. Macron tambourine : « Je veux une francophonie forte, rayonnante, qui illumine, qui conquiert ». Or, cette francophonie régulièrement brandie par les présidents français comme un symbole de fraternité et d'ouverture aux autres est sans équivoque étroitement associée à l'histoire coloniale, explique Khadim Ndiaye, dans le chapitre 10 du livre « L'empire qui ne veut pas mourir. Une histoire de la FrancAfrique » (Ed. du Seuil - Octobre 2021). Une population qui pense et parle français est davantage susceptible d'acheter français. Le gouvernement compte là-dessus. Alain Mabanckou, en 2018, refusera de participer au projet de réflexion porté par Emmanuel Macron autour de la langue française et de la francophonie. À cette occasion il s'adressera au président de la République dans une lettre ouverte, où il appellera notamment à plus d'ouverture pour dépasser les origines coloniales du concept de francophonie et où il dénoncera également l'indulgence de la francophonie « institutionnelle » envers « les régimes autocratiques, les élections truquées, le manque de liberté d'expression ».

Lors de la colonisation un autre argument revenait régulièrement pour justifier le vol des meilleures terres et l'accaparement des richesses agricoles et autres : les populations colonisées ne sauraient ni cultiver leurs champs, ni utiliser leurs ressources. De ce constat découlerait qu'il faille le faire à leur place, en mieux.

Pourtant le modèle économique et politique occidental s'avère être aujourd'hui responsable du réchauffement et du dérèglement climatique, une accélération qui date des débuts de l'industrie, mais aussi la cause de l'extinction massive des espèces, de la raréfaction des matières premières, de la pollution, de cet ensemble de phénomènes qui menace l'existence même de l'humanité.

La culture française aura bien du mal à être uniformisée, elle dont l'origine des citoyens pour ceux qui ne sont pas nés dans l'hexagone, est répartie entre ceux du continent américain, des îles de l'Atlantique, de l'océan Indien ou de l'océan Pacifique.

Elle doit tenir compte de la position géographique, des langues, des particularismes.

L'accueil et le désir de diversité sont la condition pour qu'aillent de l'avant la lutte pour l'égalité des droits, pour que convergent les actions communes qui s'attachent à résoudre les grands problèmes de notre temps.

4. Quelques premiers éléments d'histoire et réalités spécifiques actuelles de l'afrophobie.

Comme écrit dans l'introduction (p.4), l'esclavage, la traite négrière et la colonisation, ont marqué notre histoire. En découlent des caractéristiques spécifiques à la fois historiques et actuelles de cette forme de racisme qu'est l'afrophobie en France et dans le monde.

Les maîtres d'esclaves faisaient une différence entre ceux qui étaient très foncés de peau et ceux qui étaient plus clairs. Les domestiques d'intérieur et les artisans étaient souvent plus clair.e.s de peau, tandis que ceux et celles qui devaient travailler dans les champs avaient les peaux les plus foncées. Les esclaves à peau claire (appelés « les sangs mêlés » aux Antilles) étaient issus d'unions forcées par des *Blancs* sur des esclaves. Souvent des maîtres d'esclaves, leurs fils ou leurs régisseurs, avaient eu des relations sexuelles avec des femmes esclaves, soit par viol, soit par contrainte ou rapport de force, dans un contexte où toute résistance était inutile.

Dans les Antilles françaises, beaucoup de ceux qui s'identifient comme métis ne tiennent pas à être assimilé aux *Noirs*. Souvent, ceux qui s'identifient comme métis en sont fiers et proclament qu'avec les mélanges les métis sont l'avenir du monde.

Fernando Urrea-Giraldo enseigne la sociologie au Département des Sciences Sociales et Économiques de l'Université del Valle, à Cali dans le Sud-Ouest colombien.

Dans un entretien avec José-Agel Calderon, (publié dans la revue *Les Mondes du travail*, n° 21, 2018) il explique comment la question de la race s'articule avec celle de la classe : « On peut admettre qu'en Amérique Latine la relation entre classe et race est particulière. Les classes sociales sont en interaction avec les différences pigmentocratiques, c'est-à-dire les différences de couleur de peau.

En général, on peut affirmer que les classes sociales ont des couleurs de peau dans les différentes régions latino-américaines, chacune avec des spécificités propres. Si nous prenons la région de la Vallée du Cauca, qui est la région sur laquelle j'ai travaillé depuis plusieurs années, une région dans le sud-ouest colombien qui a connu une longue tradition de l'hacienda coloniale esclavagiste, les élites dominantes ont toujours été les fractions minoritaires plus blanches, comme dans d'autres régions et sociétés en Amérique Latine. Dans le Cône Sud (Argentine, Uruguay, Chili) ce processus est très évident aussi. C'est-à-dire, qu'en Amérique Latine, dans la longue période de production des différentes sociétés, qui démarre à partir de la période coloniale, la structure des classes sociales va en s'articulant avec un ordre ethno-racial.

Ainsi, les fractions qui sont progressivement produites comme classes populaires, c'est-à-dire les fractions les plus subalternes dans l'ordre social, ce sont celles avec une peau plus obscure.

Dans la période coloniale, c'était essentiellement des Noirs et des Indiens. Les populations vont aller en se mélangeant tout au long de la période républicaine, mais cette articulation classe/race va jouer en permanence dans la production et reproduction des inégalités sociales. C'est-à-dire, si l'on analyse les processus de mobilité sociale et de perméabilité sociale et raciale entre les différentes catégories de population, les deux dimensions classe et race sont toujours présentes et en articulation.

Il faut aussi prendre en considération le genre, parce qu'en Amérique Latine, plus particulièrement pour le cas colombien, les femmes en tant que groupe social sont plus marquées par ces différences de couleur de peau. Les femmes doivent fournir des efforts supplémentaires pour « blanchir » leur peau, pour se comporter comme étant des femmes respectables, ce qui veut dire des femmes blanches ou métisses. Dans le cas des hommes colombiens, il existe aussi la catégorie populaire du « noir raffiné », c'est-à-dire de l'homme noir qui parle, s'habille, s'exprime comme un blanc... Néanmoins, la pression sur les hommes noirs en processus d'ascension sociale pour qu'ils se « blanchissent », est moins déterminante que pour les femmes afin que leur mobilité sociale soit reconnue et opérante. Dans d'autres pays nous avons observé des phénomènes similaires... Dans d'autres pays nous avons observé des phénomènes similaires... »

Aucun Président de la République française n'a dénoncé le système colonial.

En France la reconnaissance de la colonisation comme *crime contre l'humanité* n'est pas acquise.

Et c'est souvent très injustement que des personnes *noires*, qui demandent de regarder l'histoire dans sa complexité et d'agir en conséquence, sont accusées de vouloir « effacer l'histoire », taxées d'« indigénistes », d'« identitaires », de « séparatistes ».

Quant aux *Blancs* qui agissent dans le même sens, ils sont accusés de tomber dans « la repentance perpétuelle », comme si tout cela était de l'histoire très ancienne, dont plus rien ne serait ignoré.

Dans ces deux cas d'artifices, il s'agit d'empêcher la vérité d'être dévoilée et connue.

5. Les luttes des populations noires, de leurs associations

Dans ce dossier, sans essentialiser les *noirs*, il s'agit de mieux comprendre les spécificités du racisme dont ils sont victimes, d'agir plus efficacement contre lui, d'obtenir une réelle égalité des droits et des réparations, suite aux crimes commis contre l'humanité. Pour vivre et agir ensemble, connaître et comprendre au préalable est indispensable.

Du XVIème siècle à 1848, les esclaves se soulèvent plus de 100 fois, aux Amériques, aux Caraïbes, dont 16 fois en Martinique et en Guadeloupe.

<http://www.cnmhe.fr/spip.php?article116>

Ces révoltes importantes mais féroce­ment réprimées, par les échos que suscite leur violence, provoquent et rendent plus crédibles les mouvements abolitionnistes au sein des puissances esclavagistes elles-mêmes, et aboutissent à l'abolition de la traite et de l'esclavage (voir p.44 à 46).



En 1793, en réponse à l'insurrection à Saint-Domingue, se tient à Paris la Convention en accord avec les insurgés, qui décrètera en 1794 que « tous les hommes domiciliés dans les colonies sont citoyens français et jouiront de tous les droits assurés par la constitution ». Il s'agira aussi par cette décision de faire échec aux Anglais et aux Espagnols qui lorgnent cette île, considérée comme « la perle des Antilles ».

Si son armée réussit en Guadeloupe, elle capitule néanmoins à Saint-Domingue, face à une résistance acharnée. Un échec dû aussi aux défections dans l'armée de soldats (les chefs de « couleur » rejoignent les insurgés, prenant conscience que l'expédition de Saint-Domingue a pour but de rétablir l'esclavage). De même pour des soldats Polonais de l'armée napoléonienne (déserteurs ayant aujourd'hui des descendants à Haïti). Toussaint Bréda, bientôt surnommé « Louverture » en référence à sa bravoure et la manière dont il enfonce les brèches à la tête de ses troupes, reste l'un des héros de la révolution de Saint-Domingue, et l'un des symboles de l'abolition de l'esclavage. Il meurt emprisonné au Fort de Joux dans le Jura en avril 1803, un an environ avant l'indépendance de l'île.

Ci-dessous, un texte de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage.

https://memoire-esclavage.org/biographies/toussaint-louverturehttps://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9volution_ha%C3%Aftienne

Finalement, au prix du sang et avec beaucoup d'intelligence, les vainqueurs ont proclamé le 1^{er} janvier 1804 « l'indépendance de la République d'Haïti, patrie des Africains du nouveau monde et de ses descendants » (Haïti est le nom que donnaient les Indiens à Saint-Domingue). Mais, après que les Anglais sont chassés de Guadeloupe par le corps expéditionnaire français, le travail forcé se substitue assez vite à l'esclavage, de telle sorte que l'économie servile de plantation demeure à peu près en l'état.

Les révoltes de ceux qui ont été mis en esclavage se multiplieront aussi ailleurs.

Après des siècles de mépris, pendant lesquels beaucoup d'individus ont été dévalorisés, assignés à des groupes décrétés minoritaires et subalternes, les nouvelles indépendances acquises au Libéria en 1847 et en Égypte en 1922, rendent fierté et dignité aux populations concernées.

Pendant ces périodes de troubles, des intellectuels ont entrepris de forger des concepts à même de valoriser et de rendre visibles des cultures afro antillaises, d'en restituer la beauté et l'authenticité. La « négritude » est l'un de ces concepts, décliné par Aimé Césaire durant les années 1930 en Martinique. Le poète et homme politique martiniquais met en avant le fait que les Africains sont les héritiers d'une culture précieuse, contredisant ainsi l'idée coloniale que le continent noir est à civiliser. Avec d'autres, il dit être « fier d'être *nègre* ».

La seconde guerre mondiale marque un tournant décisif dans l'histoire de la décolonisation. En 1939 l'armée française est très rapidement défaite par l'armée allemande. Les peuples colonisés entrevoient que leur colonisateur *blanc* n'est pas invincible contre les nazis, qui mènent une guerre pour la suprématie en Europe. Une suprématie qui revêt elle aussi un caractère raciste, non seulement contre les juifs et les tsiganes, mais contre les *Noirs*. Les nazis ont massacré sans vergogne de nombreux prisonniers noirs.

Après 1945, miné par les révoltes et les luttes pour l'indépendance en Indochine, en Algérie, à Madagascar, au Cameroun..., l'empire colonial français s'écroule en un quart de siècle (voir en annexe 2 page 48 à 50).

Quelques actions remarquables du MRAP créé en 1949.

Créé par des déportés et résistants, le MRAP s'appelle d'abord *Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix*. Puis, solidaire avec les luttes pour les indépendances et souhaitant tenir compte des diverses formes de racisme, il change de nom pour s'appeler *Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples*. Le MRAP est alors à l'initiative de la loi du 1^{er} juillet 1972, qui considère les propos racistes et xénophobes comme des délits. Cette loi servira de modèle pour d'autres lois contre le sexisme, l'homophobie etc. Le MRAP se solidarise avec les peuples colonisés, mobilise notamment contre la guerre en Algérie, dénonce la condition tragique des *Noirs* aux États-Unis, soutient le mouvement pour les droits civiques et la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud. Il soutient aussi la cause palestinienne.

L'action du MRAP se prolonge encore aujourd'hui (voir plus loin).

Dans les années 1950, la Fédération des Étudiants d'Afrique Noire (FEANF) se soucie de la situation matérielle précaire des étudiants africains en France, alors qu'ils militent pour la décolonisation et pour l'indépendance réelle des pays d'Afrique concernés face à l'impérialisme français. Aussi ses militants étaient-ils l'objet de tracasseries administratives et de filatures par la Police française. En 1954, les étudiants interrompent un discours du futur président du Sénégal, Léopold Sédar Senghor, et le huent.

Un autre intellectuel, Frantz Fanon analyse les rapports de domination, appelle à « décoloniser les esprits », à sortir de l'aliénation.

<https://www.cairn.info/revue-raison-presente-2016-3-page-75.htm>

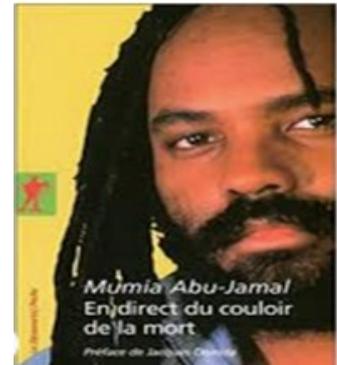
Il contribue à l'indépendance de l'Algérie, arrachée en 1962, critique de façon radicale la politique coloniale et ses « hommes de paille » comme Félix Houphouët-Boigny, qu'il qualifiera de « commis voyageur du colonialisme français ».

Vers 1960, des pays d'Afrique Noire obtiennent leurs indépendances formelles (voir p. 44 et 45).

Aux États-Unis dans les années 1960, le mouvement pour les droits civiques aboutit à l'abolition du système de ségrégation raciale, mais des discriminations systémiques subsisteront dans le cadre d'un racisme d'État caractérisé qui sévit encore dans la police et dans la Justice de nombreux États.

Les *noirs* y sont souvent injustement condamnés à de lourdes peines, alors que dans les prisons et les couloirs de la mort, les citoyens *noirs* sont problématiquement surreprésentés.

Ci-contre, une photo de Mumia Abu-Djamal, injustement accusé de meurtre, et que le MRAP soutient depuis longtemps dans le cadre d'un collectif. S'il est aujourd'hui sorti du couloir de la mort, il est encore en prison.



Être *Noir* est une préoccupation, un souci. Être *blanc* non !

« Notre vécu est différent de celui des *blancs* », c'est ce que nous entendons souvent de la part de personnes *noires*.

Les blancs ont en quelque sorte le privilège d'être « aveugles » à leur propre couleur (sauf pour ceux qui vivent dans les sociétés majoritairement *noires*).

De ce constat naît l'idée d'être unis par une expérience discriminatoire commune (voir le chapitre 5). Des mouvements et des associations *noires* aux États-Unis, en France et ailleurs expriment la fierté d'être *noirs*, au travers d'activités culturelles et politiques variées, et s'organisent.

À la fin de la seconde guerre mondiale, dans la volonté d'une politique gouvernementale française de pourvoir aux besoins de son industrie, la France fait venir massivement des Africains et des ultramarins : la population *noire* grossit progressivement. Ces prolétaires ont des revendications pour de meilleures conditions de vie. Font notamment parler d'eux les mouvements de sans-papiers africains qui, lors de l'été 1996 à Paris, seront violemment expulsés de l'Église Saint Bernard par la Police, devant les caméras de la télévision.

Du côté des Antilles et de La Réunion, le gouvernement français craint dans les années 1960 des révoltes indépendantistes face au chômage dans les Iles, alors que dans l'hexagone, après la guerre d'Algérie, l'industrie a besoin de bras. Aux jeunes ultramarins sera promis par le BUMIDOM un bel avenir, avec formations et emplois à la clé. Le billet aller est payé. Mais, à l'arrivée, les espoirs sont souvent douchés : les emplois sont en bas de l'échelle. Ces jeunes découvrent la précarité, la discrimination raciale, voire la maltraitance.

Selon un recensement de 2008, 364 800 personnes nées dans les départements d'Outre-mer vivent alors dans l'Hexagone. A partir de leurs organisations culturelles, conviviales et locales et les syndicats de la fonction publique, ils obtiennent des congés spéciaux (65 jours tous les 3 ans avec une prise en charge partielle des frais de transport).

Ils dénonceront bientôt les fausses promesses du BUMIDOM, demandant son arrêt et le développement économique des Antilles...

De 1972 à 1993, dans les bananeraies, la quasi-totalité des Guadeloupéens et des Martiniquais sont contaminés massivement et pour longtemps par un pesticide ultra toxique interdit même aux États-Unis, le chlordécone. Les victimes doivent être indemnisées.



https://www.lemonde.fr/planete/video/2018/07/28/chlordecone-le-scandale-sanitaire-explique-en-six-minutes_5337044_3244.html

La question du racisme est clairement posée par les luttes dans les foyers de travailleurs, mais les Africains et les Antillais ne trouveront pourtant pas de terrain d'entente pour de meilleurs logements...



marche silencieuse du 23 mai 1998 • ©ALFRED JOCKSAN / AFP

Le 23 mai 1998 à Paris, une manifestation rassemble pour la première fois environ 20 000 Antillais pour rendre hommage à leurs ancêtres esclaves et commémorer ainsi le 150ème anniversaire de l'abolition de l'esclavage.

Une pétition y circule demandant au gouvernement français de reconnaître l'esclavage et la traite négrière en tant que crime contre l'humanité

<https://la1ere.francetvinfo.fr/archives-outre-mer-23-mai-1998-plusieurs-milliers-personnes-defilent-silence-paris-589977.html>

Ce ne sera qu'en 2001 que ces deux atteintes profonde à la dignité humaine seront déclarées crime contre l'humanité en France, par La loi dite Taubira et en 2020 par le Parlement européen.

Cette loi de 2001, fruit d'âpres négociations entre parlementaires, finira par un compromis et expurgé du volet des réparations, point auquel les Antillais et Christine Taubira tenaient et tiennent toujours particulièrement.

<https://mirmartinique.com/nos-actions/>



Photo de C. Taubira à l'Assemblée Nationale défendant son texte

L'apartheid .



En Afrique du Sud, le système d'apartheid instauré en 1948 n'est aboli qu'en 1991, grâce à la lutte de l'ANC, à l'intelligence de son dirigeant Nelson Mandela, ainsi qu'aux pressions internationales notamment au moyen du boycott

Nelson Mandela
accueilli à sa sortie de prison

En 2005, le CRAN (le Conseil Représentatif des Associations Noires) est créé en France.

Il a pour but de lutter contre les discriminations que subissent les populations noires sur le territoire.

<http://www.le-cran.fr/>

Le CRAN demande notamment que des *statistiques ethniques* soient réalisées à partir de ce que chaque personne souhaite dire d'elle-même.

La solidarité avec les *Noirs* américains, après l'étouffement de Georges Floyd par un policier *blanc*.



Les vidéos de témoins montrant l'étouffement de George Floyd, écrasé sous le genou d'un policier *blanc* pendant 10 min, ont été traumatisantes pour les jeunes qui se sont reconnus en lui. D'autant plus que ces images entraient en résonance avec les lynchages et les actes violents de la période Ku Klux Klan.

Cet assassinat suscitera de nombreuses manifestations avec pour slogan de ralliement « Black Lives matter » (Les vies des *noirs* comptent).

Il y a dans de nombreuses villes du monde des rassemblements de solidarité, où justice est demandée pour ceux qui ont été tués ou gravement blessés lors de violences policières racistes.

Photo de la manifestation en solidarité avec de George Floyd à Strasbourg avec 5 000 personnes



6. L'action spécifique du comité de Strasbourg du MRAP aujourd'hui

L'humanité n'a pas l'éternité devant elle pour résoudre ensemble les problèmes du présent et d'un futur qui soient désirables.

La haine, le racisme, les dérives vers un système de plus en plus autoritaire, voire vers le fascisme, ne règlent rien et sont sources de souffrance. Les violences datant de plusieurs millénaires, les guerres « classiques » ou nucléaire, les dérèglements climatiques, représentent un danger plus ou moins imminent pour chacun.e de nous et pour l'humanité toute entière.

Le Bureau National du MRAP a rédigé plusieurs textes de référence spécifiques contre l'antisémitisme, le racisme antimusulman, la négrophobie, la tsiganophobie.

Localement, nous avons rédigé plusieurs brochures visibles à droite sur notre site et téléchargeables

www.mrap-strasbourg.org

Nous nous efforçons d'organiser des conférences débats dans tous les milieux qui le souhaitent, notamment avec des jeunes en collèges, lycées, à l'Université, mais aussi auprès des institutions.

Nous avons un agrément académique aux titres 1, 2 et 3, facilitant ces activités. Nous utilisons notamment cinq courts métrages nationaux du MRAP, financés par la *DILCRAH* (*Direction Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT*), réalisés localement. L'un d'eux, d'une durée de 6 min, permet de débattre des comportements discriminatoires, notamment afrophobes, dans le football et le sport, mais aussi de promouvoir l'entente dans des équipes, quelles que soient les couleurs de peau et les origines des joueurs et des joueuses.

La nouvelle génération de personnes *noires* désire en savoir davantage sur ce qui les a amenés en France, eux ou leurs parents ou grands-parents. Ces jeunes veulent comprendre les origines du racisme qu'ils vivent aujourd'hui, à qui a servi et à qui sert encore ce racisme, comment de nombreuses personnes en arrivent à tenir des propos racistes ou/et à les agresser. Après des débats, des lycéens et des collégiens nous remercient ; ils en sortent plus apaisés, souvent rassurés par l'écoute et l'attitude de leurs camarades. Ils savent mieux faire face aux insultes et aux discriminations. Ils sentent que les choses bougent, alors qu'il y a quelques dizaines d'années c'était beaucoup moins évident.

Notre action vise à obtenir une véritable égalité des droits et davantage de justice sociale. À cette fin, nous écoutons les victimes de racisme et les conseillons pour faire valoir leurs droits, y compris devant les tribunaux. Pour ce faire, nous nous appuyons sur les lois contre le racisme votées en France et dans l'Union Européenne susceptibles de faire condamner les personnes qui ont recours à des propos ou actes racistes.

Revendiquant une réelle égalité des droits, nous agissons contre toutes les paroles et actes discriminatoires, qu'ils soient racistes, sexistes, homophobes, liés au lieu d'habitation, etc. car le MRAP est une organisation antiraciste généraliste et universaliste qui entend agir contre toutes les formes de racisme et souhaite se solidariser avec tous les peuples du monde qui luttent pour le progrès social, la démocratie et la paix.

Nous participons aussi à des actions pour réduire les pollutions, limiter les effets du réchauffement climatique, préserver les matières premières exploitables.

Comme nous agissons dans le sens d'une vraie démocratie, où chaque personne peut être écoutée et participer effectivement à la vie de la cité, du pays et du monde, nous soutenons la mise en place de systèmes d'entraide et de coopération.

Nous appelons régulièrement à des activités célébrant les abolitions de l'esclavage, aimons apprendre des autres, réfléchissons, répercutons les demandes de réparations, diffusons du savoir, notamment par notre site local, pour que la réalité actuelle et passée soit connue, car sans elle nous ne pouvons rien faire d'utile.

Vu le gros déficit d'éducation dans ce domaine, l'État ne joue pas vraiment son rôle pour faire connaître cette mémoire meurtrie et montrer que ces guerres honteuses font aussi partie de notre histoire.

La fin de la colonisation, c'était hier, et il est encore nécessaire d'en parler. Certaines personnes parlent de "guerre des mémoires", pour évoquer la volonté de chaque groupe d'avoir son propre récit (soldats français du contingent, harkis, combattants du FLN, Pieds noirs). Cela ne s'arrêtera pas tant que notre histoire sera présentée par les institutions de façon exclusive et non pas inclusive. Ce dont nous avons besoin finalement, ce n'est pas que chacun fasse son histoire, mais c'est de réussir à écrire ensemble une histoire commune. Ne pas faire une histoire des colons d'un côté, une des colonisés de l'autre, mais plutôt une histoire de la relation coloniale et postcoloniale. Aujourd'hui en France, où les musées sont pourtant très nombreux sur toutes sortes de sujets, il n'y en a aucun sur le colonialisme.

Une des revendications du MRAP est d'arriver à constituer un tel musée avec d'autres, et notamment des historiens. Pour cela nous mettons au point une exposition itinérante montrant en quoi un tel musée est nécessaire.

7. La Constitution de 1958 et les lois actuelles en France ne sont pas racistes.

L'article premier est ainsi écrit : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances.

Son organisation est décentralisée. La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ».

Nous pouvons comprendre que le terme « race » y figure, non pas pour affirmer l'existence des races comme le dit l'extrême droite, mais pour prôner l'égalité devant la loi de tous les citoyens.

- Et pourtant dans l'espace public

Devant l'Assemblée nationale, nous pouvons voir une statue de Jean-Baptiste Colbert.



Rien n'y indique qu'il a écrit le « *code noir* » qui institutionnalisa les pratiques esclavagistes dans les colonies françaises et organisa l'expulsion des protestants et des juifs des Antilles.

Le code noir fut promulgué en 1685 par le roi Louis XIV. Colbert est présenté comme un grand serviteur de l'État, mais est oublié le fait qu'il était ministre du monarque absolu de droit divin par excellence, un catholique intolérant et esclavagiste !

Ce moulage de l'œuvre, réalisée en 1808 à l'époque de l'empire napoléonien par Jacques-Edme Dumont, trône toujours devant l'Assemblée nationale, depuis son installation en 1989, 200 ans après la révolution.

Ci-dessous, une caricature grotesque des esclaves affranchis au sein de L'Assemblée. Ce tableau d'une fresque d'Hervé di Rosa, depuis 1991 au sein de l'Assemblée nationale, est-elle la mieux indiquée pour commémorer la première abolition de l'esclavage en 1794 dans les colonies françaises ?



<https://www.slate.fr/story/190641/tableau-herve-di-rosa-commemorer-abolition-esclavage-assemblee-nationale>

<https://www.assemblee-nationale.fr/infos/visite.pdf>

Photo figurant dans le guide de visite de l'Assemblée nationale (Introduction p.2)

L'acharnement de la France à conserver ses colonies, y compris après 1958, et la ségrégation raciale aux États-Unis qui perdure, et bien d'autres faits encore, montrent que la *race*, comme représentation sociale, existe encore.

La France, pays où ont été proclamées la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789, puis la Déclaration universelle des droits de l'homme, est très douée pour faire la leçon à d'autres. Pour autant ces deux déclarations n'imposent pas de contraintes juridiques, contrairement à la charte européenne des droits de l'Homme, qui sert de base à La Cour européenne des droits de l'Homme, dont les décisions concernent tous les pays qui siègent au Conseil de l'Europe.

Nous avons cité précédemment (p.1) deux propos des présidents Nicolas Sarkozy et Emmanuel Macron. Le premier s'est fait remarquer par un propos éhonté et raciste, « L'Homme africain n'est pas assez entré dans l'histoire ». Le citoyen ou la citoyenne pourra dès lors se prévaloir d'un précédent présidentiel : « Puisque c'est le Président qui le dit... ». Le second n'hésite pas à banaliser et par là encourager les plaisanteries à connotation raciste.

Si des représentants de l'État à ce niveau utilisent et légitiment de telles phrases, dans quel sens agissent-ils ? On ne peut pas imaginer qu'ils le font par erreur.

La création, par le président Nicolas Sarkozy, d'un ministère de l'Immigration, de l'Identité nationale et du co-développement, avait pour but principal d'expulser le plus de Sans-Papiers possible, tout en prétendant définir ce qu'est l'identité nationale. Les ministres Fadela Amara et Rama Yade, « issues de la diversité », n'ont d'ailleurs pas pu peser dans cette décision au cas où elles l'auraient voulu.

- L'éducation et l'orientation scolaire des enfants et l'Université

C'est souvent à l'école que l'enfant *noir* apprend, parfois dès le premier jour où il peut essuyer des taquineries ou subir un certain ostracisme lui signifiant qu'il est perçu différemment. Le racisme lui pèse, le dérange, le met sur ses gardes.

Pour que la société et en particulier l'école mette à l'aise les enfants, il faut qu'ils se sentent pris en compte avec leurs caractéristiques, leur culture, l'histoire de leurs parents et ancêtres, que l'enseignement en tienne compte.

Des expériences allant dans ce sens ont été menées. Par exemple dans un petit village alsacien, deux enseignantes invitaient le samedi matin les parents des enfants de migrants à venir enseigner quelques rudiments de leur langue et parler de leur culture à l'ensemble de la classe. Un film documentaire de 2008 sur DVD « Raconte-moi ta langue » a rendu compte de cette expérience et d'autres dans le cadre de l'Année Européenne du Dialogue Interculturel. Mais malheureusement, de telles initiatives n'ont pas été encouragées par la suite.

Des élèves dont les parents sont pauvres, parmi lesquels beaucoup d'immigrés, sont souvent orientés vers des études courtes, au motif plus ou moins explicite que les parents ne pourront pas leur payer d'études longues sans une aide suffisante de l'État.

L'Éducation nationale ne donne pas les mêmes chances à tous dans ce domaine et de nombreux jeunes vivent ces injustices. Malgré les efforts de professeurs, de celles et ceux qui veulent bien faire, les inégalités d'orientation demeurent.

Du côté parental, des parents d'enfants « métis », sous la charge mentale et raciale et les pressions, peuvent en arriver à favoriser les études de leurs enfants dont la peau est la plus claire, en espérant que ceux-là arriveront plus facilement à monter dans la hiérarchie sociale.

Il faudrait en finir avec « le roman national français ».

Il s'agirait de montrer quelle est la réalité historique de la France avec ses pages glorieuses, mais ne pas continuer à occulter celles qui ont fait le malheur de peuples nombreux, de ces pages d'histoire qu'il est impossible de nier aujourd'hui.

Les abolitions de l'esclavage et les indépendances après la colonisation sont souvent présentées comme ayant été « données » par la République. Les révoltes des *Noirs* sont minimisées ou passées sous silence dans les récits officiels de ces processus.

Pour exemple, l'indépendance du Cameroun a été présentée comme un exemple de décolonisation pacifique, alors même qu'une guerre atroce s'y est menée, semblable à celle d'Algérie.

Au sujet du soin des cheveux, sujet si quotidien, la formation des coiffeurs dans l'Éducation Nationale est scandaleuse

Le cursus de leur formation académique (CAP coiffure, BP, BTS métiers de la coiffure) ne prépare pas concrètement les 20 000 étudiants aux soins des cheveux texturés (crépus, frisés, bouclés). L'article ci-dessous montre concrètement la réalité et les difficultés que rencontrent de nombreuses personnes.

<https://la1ere.francetvinfo.fr/coiffer-cheveux-boucles-frises-crepus-formation-academique-toujours-traine-2019-716411.html>

Au sortir du parcours de formation, les coiffeurs et coiffeuses ne peuvent pas répondre aux besoins de toute la population sur le territoire national. Ils sont tout simplement incompetents pour traiter le cheveu afro. Comment les personnes concernées peuvent-elles ne pas comprendre que, dans cette affaire, l'Éducation nationale fait comme si elles n'existaient pas ? Et si certaines croient qu'il suffit d'aller dans des salons « spécialisés », elles doivent aussi savoir que ces derniers n'offrent le plus souvent pas de garanties.

La liberté d'expression est menacée par des discours qui ont un impact sur les professeurs, les élèves et les étudiants à l'Université. Le ministre précédent de l'Éducation précédente, Jean Michel Blanquer, a annoncé vouloir porter plainte contre un syndicat ayant dénoncé le "racisme d'État", expression encore débattue en sociologie. Ce dernier était interrogé, le 21 novembre 2017, à propos d'un "*stage non-mixte*" organisé par le syndicat enseignant SUD 93, stage ayant pour but de faire, entre autres, « *l'analyse du racisme d'État dans la société et en particulier dans l'Éducation nationale* ». La cause ? Jean Michel Blanquer estime que l'État français serait l'objet d'une diffamation par l'accusation de "*racisme d'État*".

"Interdire à des gens d'utiliser le vocabulaire qui leur permet de rendre compte d'une expérience manifestement discriminatoire qui implique l'État, et pour lequel l'État a d'ailleurs été condamné par la justice, ça me paraît un abus de pouvoir extrêmement dangereux »,

regrette de son côté Éric Fassin, sociologue et professeur de science politique à l'université Paris VIII.

<https://www.radiofrance.fr/franceculture/racisme-d-Etat-derriere-l-expression-taboue-une-realite-discriminatoire-6104498>

En octobre 2021, l'annulation d'un colloque sur l'islamophobie à l'Université Lyon 2, sous la pression de collectifs qui se prétendaient *laïques*, avait déjà inquiété le monde de l'enseignement et de la recherche.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/rhone/lyon/universite-lyon-2-annule-colloque-islamophobie-1340207.html>

À l'Université, la liberté d'expression académique des professeurs-chercheurs existe depuis le Moyen-Âge. Pourtant une censure officielle et officieuse y sévit ces dernières années.

Avant les élections législatives de 2022, la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation précédente, Frédérique Vidal, a demandé au CNRS de mener une enquête portant sur « *l'ensemble des courants de recherche* », en lien avec « *l'islamo-gauchisme* » à l'Université. Cela a suscité un tollé dans les milieux universitaires. En question, « *les libertés académiques et la menace de soumettre à un contrôle politique, au-delà des seules sciences sociales, la recherche dans son ensemble* ». Des projets d'études sur l'intersectionnalité des discriminations (genre/classe/race/sexualité par exemple), sur le racisme institutionnel ou racisme d'État, sont mal vus, et dès lors pas financés. Des pressions s'exercent sur les personnes racisées pour qu'elles ne parlent pas dans leurs mémoires ou thèses de ce qu'elles vivent personnellement.

https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/06/10/islamo-gauchisme-a-l-universite-la-ministre-frederique-vidal-accusee-d-abus-de-pouvoir-devant-le-conseil-d-Etat_6083618_3224.html

Après les élections législatives de 2022, la nomination comme ministre de l'Éducation nationale de Pap Ndiaye, figure emblématique de la méritocratie républicaine, a suscité les attaques de l'extrême droite, de la droite et d'autres. Vincent Geisser a ironiquement intitulé son article « Un « Noir » à l'Éducation nationale pour civiliser nos petites têtes blondes ? Une afrophobie décomplexée au cœur de la République » Il y écrit notamment : « (...) l'on ne peut nier que la présence d'un descendant de l'immigration postcoloniale, qui plus est noir, dans un gouvernement ou une assemblée politique reste encore, en 2022, problématique. Elle est perçue comme une « entrée par effraction », traitée sur le mode de l'exception (l'emblème, le symbole ou le méritant) ou comme le fait du Prince (la volonté du président) et non sous l'angle de la normalité sociologique qui voudrait que la composition de nos institutions politiques soit à l'image de la société française d'aujourd'hui. D'où la double illégitimité qui frappe le ministre noir ou basané : sa nomination est considérée comme arbitraire et son parcours social est vu comme dissonant par rapport à la normalité sociologique de l'héritocratie française qui reste majoritairement monochrome. D'où l'obsession d'exhumer ses positions publiques passées pour prouver que le Noir n'est pas vraiment à sa place. »

<https://www.cairn.info/revue-migrations-societe-2022-2-page-3.htm>

Dans le même article, la liste des ministres qui, comme lui et Christine Taubira, ont eu à subir de tels comportements, y est éloquente.

L'article souligne aussi que le Président de la République faisait souvent les annonces à sa place et que lors du remaniement en juillet 2023, il fut l'un des rares ministres à ne plus faire partie du gouvernement.

- Les contrôles d'identité, les rapports avec la Police et le fichage ethnique

En France les contrôles d'identité sont bien plus nombreux que dans la plupart des autres pays de l'Union européenne et en Grande-Bretagne.

Le Défenseur des droits d'alors, Jacques Toubon, estimait dans une décision de 2019, que des pratiques policières lors des contrôles d'identité à Paris révélaient un « profilage racial et social ». Ceci du fait que des ordres et consignes discriminatoires enjoignant de procéder à des contrôles d'identité de « bandes de Noirs et de Nord-Africains » et des évictions systématiques de « SDF et de Roms », ont été diffusés dans les rangs de la police. Le Défenseur des Droits, présentant dans cette affaire ses observations au tribunal correctionnel de Paris, affirmait que les « contrôles discriminatoires en France... démontrent une discrimination systémique »

En 2016, le Défenseur des droits montre, via une enquête par sondage, que les jeunes hommes noirs ou arabes déclarent être cinq fois plus assujettis à des contrôles que les autres. Alors que *les Blancs* ne sont que rarement contrôlés par des policiers sans une raison valable, les jeunes *Noirs* et les *Arabes* sont nombreux à l'être fréquemment. Ils subissent des contrôles d'identité au faciès, souvent avec tutoiements, insultes, humiliations, voire brutalités. Pourtant, des associations comme le MRAP demandent en vain, depuis des dizaines d'années qu'un récépissé soit délivré à la personne contrôlée par le policier concerné avec un double accessible aux supérieurs hiérarchiques.

Des investigations sur le contenu de groupes WhatsApp et Facebook ont révélé que des milliers de policiers ont échangé des messages racistes et des convictions suprémacistes. Tel policier pourvu d'un mandat syndical, peut même soutenir à la télévision que « Bamboula » est « convenable » pour désigner un jeune *Noir*. Lorsque des policiers sont eux-mêmes victimes de racisme de la part de collègues, les affaires sont souvent étouffées par leur hiérarchie. Le policier débutant est souvent mis dans cette ambiance professionnelle teintée de racisme à laquelle il est difficile d'échapper et plus encore de s'opposer.

https://www.lemonde.fr/societe/article/2010/10/07/le-fichier-de-police-stic-canonge-contient-deja-des-caracterisques-ethno-raciales_1421666_3224.html

Le conseil scientifique de la DILCRAH (Direction Interministérielle à la Lutte Contre l'Antisémitisme, le Racisme et la haine anti-LGBT avait remis en juillet 2021 un rapport « Police et racisme » à la Première Ministre. Ce rapport n'a jamais été publié et le Conseil scientifique a été dissous en janvier 2023.

Ce rapport a été déterré par ses membres en juillet 2023 et rendu public.

<https://aoc.media/opinion/2023/07/18/un-rapport-sur-la-police-oublie/>

Avant 2018 en France, la police était la seule catégorie socio-professionnelle que les deux

instances de contrôle que sont la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) et le Conseil d'État autorisaient utiliser des « types raciaux » (blanc, asiatique, rom, maghrébin...), à des fins de « signalement » des auteurs d'infraction et à les conserver dans le fichier STIC.

https://www.francetvinfo.fr/societe/education/une-etude-sur-les-caucasiens-et-les-africains-a-t-elle-ete-presentee-a-des-etudiants-a-paris_3605657.html

En 2018, les fichiers STIC de la Police et JUDEX de la gendarmerie, fusionnent pour donner le TAJ (Traitement d'Antécédents Judiciaires).

<https://www.cnil.fr/fr/taj-traitement-dantecedents-judiciaires>

Ce fichier TAJ comporte des photographies ayant des caractéristiques techniques permettant de recourir à un dispositif de reconnaissance faciale. Elles rendent de facto inutiles l'emploi de termes à caractère racial.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32727>

Cette évolution est positive, mais de nombreux policiers tardent à l'adopter. Après un délit, les témoins peuvent encore être interrogés avec des questions ainsi formulées « Était-il de type nord-africain ? »

Les gouvernements successifs n'ont pas pris les mesures nécessaires pour agir contre les contrôles au faciès et éradiquer certaines attitudes dans la police, qu'elles soient intentionnelles ou non. Aussi peut-on parler raisonnablement de racisme systémique. Les violences policières racistes sont en effet souvent niées et les plaintes, quand il y en a, sont souvent classées sans suite. C'est seulement par des vidéos que des témoins prennent avec leurs smartphones des situations où cette violence raciste est flagrante, où aucune légitime défense ne peut la justifier, que les actes déviants sont pris au sérieux et peuvent aboutir à des sanctions et à des procédures judiciaires.

Les contrôles policiers sont facilités par une réglementation qui vise les « Sans-papiers et l'immigration clandestine. » De fait, leur recherche se fait souvent par la couleur de peau, alors qu'un *blanc* peut être en situation illégale en France, mais passer inaperçu. On peut ainsi assimiler ces mesures à une sorte de racisme institutionnel ou d'État, qui ne dit pas son nom. Ce sont près de 200 morts attachés à de tels contrôles ou interpellations au cours des 40 dernières années. Ces événements déclenchent souvent des révoltes dans les quartiers populaires concernés, quand ils ne sont pas passés sous silence. Si de nombreuses personnes *noires* ou leur famille sont venues d'ailleurs, beaucoup sont nées en France hexagonale. Leurs parents et les grands-parents parfois aussi.

Ils sont pourtant accusés de ne pas être vraiment Français.

À propos des statistiques ethniques :

Dans Raison présente 2019/3 (N° 211), pages 5 à 15 « Retour sur la controverse française autour des « statistiques ethniques » [1]

<https://www.cairn.info/revue-raison-presente-2019-3-page-5.htm>

Le sociologue Roland Pfefferkorn y écrit notamment : « L'usage criminel du fichier juif par le régime collaborationniste de Vichy a souvent été invoqué pour justifier le refus des catégorisations renvoyant à l'origine des personnes. Cependant, des catégorisations raciales étaient effectivement mises en œuvre dans l'Empire colonial.

La République universaliste était aussi esclavagiste et colonialiste. Les catégories raciales pouvaient même être inscrites dans le droit » Et plus loin : « Le traitement de données statistiques sur les origines ethniques ou sociales fait l'objet d'un encadrement juridique strict. Toutefois, il n'existe pas d'interdiction absolue du traitement statistique des données ethno-raciales, dès lors qu'elles ne figurent pas dans les fichiers nominatifs de gestion ayant une incidence sur le sort des personnes et qu'elles ont pour finalité de saisir l'ampleur et le mécanisme des discriminations. (...)

La loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dite loi « informatique et libertés », encadre la protection des données personnelles. Elle a créé la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). (...) L'article 8-1 de la loi Informatique et libertés pose une interdiction de principe du traitement de données sensibles et prévoit des sanctions pénales.

Cependant, une dizaine de dérogations sont prévues. La transposition de la directive européenne 95/46/C « relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données » dans la loi du 6 août 2004 élargit l'éventail des dérogations possibles accordées aux statisticiens.

Ce régime dérogatoire contribue à la production de nouvelles connaissances sur la société : sur les comportements politiques, le phénomène religieux, l'état de santé, le handicap, les comportements sexuels, sur la place des « secondes générations » nées en France sur le marché de l'emploi ou du logement, etc. Depuis peu, les enquêtes de l'INSEE ou de l'INED peuvent par exemple comparer la situation des « enfants d'immigrés portugais », « descendants de migrants subsahariens », « filles de père algérien et de mère française », etc., avec celle du reste de la population ».

Les statisticiens doivent donc remplir des obligations légales. Pour être licite, un traitement statistique doit être déclaré à la CNIL. Celle-ci apprécie l'opportunité d'un traitement de données sensibles au regard des principes de loyauté, de finalité et de proportionnalité qui sont les outils utilisés par la Commission pour décider si le traitement statistique de données sensibles est éligible à l'une des dérogations prévues. Le principe de loyauté impose d'informer loyalement les enquêtés de l'existence du traitement statistique dont ils sont l'objet. Il convient également d'annoncer l'objectif du traitement et de s'y tenir. Les données qu'il est permis de traiter statistiquement « sont collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes et ne sont pas traitées ultérieurement de manière incompatible avec ces finalités ». Enfin, quelle que soit leur nature, les données recueillies doivent être « adéquates, pertinentes et non excessives au regard des finalités », c'est-à-dire être conformes au principe de proportionnalité.

- La Justice et les autres services publics

L'aspiration à plus de justice est très forte et dépasse largement ce qui se passe dans les tribunaux et les prisons.

Pour ne parler que de l'appareil judiciaire manquant cruellement de moyens humains et matériels, les juges ont tendance à croire le plus souvent ce que des policiers témoignent. Parfois des preuves irréfutables prouvent néanmoins le contraire de ce que témoignent des policiers. Ainsi la Cour de cassation en 2016 a publié un arrêt qui a confirmé l'existence d'une faute lourde de l'État !

La surreprésentation des immigrés et de leurs descendants dans les prisons est le résultat de mécanismes cumulatifs. L'un d'eux est que statistiquement les juges réservent surtout la prison aux récidivistes et aux pauvres. Car on ne peut nier que la délinquance de voie publique, à l'opposé de la délinquance économique et financière dite en col blanc, est une délinquance de pauvres dans laquelle les immigrés et leurs descendants sont surreprésentés.

Ceux-là sont plus facilement mis en détention provisoire et en prison. Les juges arguent qu'ils pourraient se soustraire à une condamnation en quittant la France. Et, une fois mis en détention avant son procès, le même prévenu encourt souvent la prison ferme, mais cette fois-ci pour que l'État ne soit pas obligé de l'indemniser pour détention abusive.

Effet en retour : beaucoup de policiers qui ne s'occupent pas de la délinquance en col blanc se trouvent confortés dans leur pratique discriminatoire lors de contrôles, qu'ils resserrent d'autant plus sur les Noirs et les Arabes que ce sont ces derniers qui se retrouvent le plus souvent en prison.

D'autres discriminations se produisent dans divers services publics qui ne sont pas non plus conformes à la Constitution.

8. Les idées de l'extrême droite

Les idées de l'extrême droit sont aujourd'hui reprises en partie par la droite, voire le centre et des personnalités de gauche. C'est là un changement très inquiétant.

Pour conquérir du pouvoir, des idéologues et des partis politiques propagent consciemment des idées racistes, dévalorisantes notamment contre *les personnes Noires*.

Une des idées martelées ces dernières années seraient que les personnes venant d'ailleurs, notamment d'Afrique, remplaceraient la population française.

Or personne n'ignore le grand remplacement qui a été réalisé très concrètement autrefois dans certaines colonies. C'est donc un comble que des réfugiés, des rescapés, soient ainsi accusés de pratiquer « un grand remplacement ».

- En Algérie ce sont des gouvernements français successifs qui ont installé par la force militaire des colons d'origines française et d'autres pays européens. Cette politique visait à

accaparer les terres les plus fertiles les mines, les transports, les secteurs financièrement les plus juteux. De fait cette politique se traduisait par un remplacement de populations algériennes lorsqu'elles occupaient les territoires convoités. Et ce jusqu'à l'indépendance de ce pays, arrachée par une guerre particulièrement opiniâtre, de 1954 jusqu'à 1962.

Un « grand remplacement » fut réalisé lors de certaines colonisations

- Aux États-Unis, ce sont des colons blancs venus d'Europe qui ont remplacé les Indiens. Cela aboutit comme on le sait à l'extermination d'une très grande partie de ces populations.

- En Australie les Anglais ont fait de même avec les Aborigènes
- En Kanaky (appelée Nouvelle Calédonie par les Français), la France a organisé une colonisation de peuplement et un remplacement des Kanaks dans les zones économiquement intéressantes.
- En Israël la colonisation de peuplement est encore d'actualité dans les territoires, illégalement occupés de Cisjordanie et de Jérusalem Est, d'où des Palestiniens sont progressivement rejetés et remplacés.

La dénonciation de la fausse théorie du « grand remplacement » qui aurait actuellement lieu propagée par l'extrême droite et d'autres forces politique pour pointer du doigt les exilés arrivant en Europe et faire peur, est accessible avec ce lien.

<https://mrap-strasbourg.org/Le-grand-remplacement-la-colonisation-et-les-personnes-venues-d-ailleurs>

Avec le parti politique d'Éric Zemmour et le Rassemblement National, la France a au moins deux partis d'extrême droite. Autour d'eux agissent divers groupes, d'où sont issus certains de leurs militants, dont les va-et-vient laissent passer des éléments violents, entraînés au combat de rue, souvent afrophobes et parfois néonazis.

Les propositions du Rassemblement national ne visent pas à réduire les inégalités entre les plus pauvres et les milliardaires français qui auraient finalement les mêmes intérêts ! Ses propositions fiscales ne diminuent pas les inégalités. Pour le masquer et le faire oublier, il compte sur le fait que l'immense majorité des Français.es ne vivent pas au contact de ces milliardaires qui s'enrichissent sur leur dos, mais dont ils ne voient pas au quotidien le mode de vie. En essayant de dresser les Français contre les étrangers et en parlant de sécurité, le RN fait une diversion.

Mais ses électeurs ont également été amenés à voter pour ce parti par l'injection d'un ressentiment xénophobe et raciste, qui se focalise sur les Sans-papiers, sur les immigrés. Ils croient aux mensonges répandus par l'extrême-droite, selon lesquels ces gens venus d'ailleurs profiteraient de prestations sociales supérieures aux leurs etc. Aussi, agir contre le racisme et la xénophobie, pour la solidarité ici et ailleurs, est très important.

Il est nécessaire de suivre comment votent les député.es du RN à l'Assemblée nationale et au Parlement européen, comment le RN agit dans les municipalités, les départements, les régions pour avoir une idée de ce qu'ils feraient une fois Marine Le Pen arrivée à l'Élysée avec un gouvernement et un Parlement à sa botte.

C'est ce que des membres du comité de Strasbourg du MRAP se sont efforcés de faire en juin 2023, à travers trois textes :

« Réponse à celles et à ceux qui disent que le RN n'a jamais été au pouvoir et qu'il faudrait peut-être l'essayer »

<https://mrap-strasbourg.org/Reponse-a-celles-et-a-ceux-qui-disent-que-le-RN-n-a-jamais-ete-au-pouvoir-et-qu>

« Le Rassemblement National et la fiscalité »

https://mrap-strasbourg.org/ecrire/?exec=article_edit&id_article=4487

« L'imposture du Rassemblement National face à la réforme des retraites »

<https://mrap-strasbourg.org/L-imposture-du-Rassemblement-National-face-a-la-reforme-des-retraites>

9. Les politiques migratoires des derniers gouvernements

À partir du milieu des années 1970, le choix néolibéral et mondialisé de désindustrialisation au profit d'autres pays que fait la France met au chômage un grand nombre de travailleuses et de travailleurs français.

Depuis, à travers la promulgation de plus de 20 lois successives sur l'immigration, l'État français contrôlera la venue et la présence des personnes étrangères, dont celles qu'il avait auparavant fait venir massivement pour travailler et aider à relancer l'économie (à commencer par les années d'après-guerre). Il n'eut pas de considération non plus pour leurs ancêtres, ces *noirs* francophones d'Afrique qui ont été mis en esclavage, colonisés, mais aussi engagés dans les guerres menées par la France.

Même si la loi dite Taubira en 1981 a reconnu la traite négrière et l'esclavage comme des crimes contre l'humanité, au lieu d'accorder des réparations pour ces crimes et d'agir pour plus de justice, les autorités françaises s'appuient sur des chefs d'État de l'Afrique dite francophone, qui veillent en priorité aux intérêts étrangers et se remplissent les poches en créant beaucoup de misère. Cette même misère qui pousse beaucoup de jeunes à chercher mieux ailleurs, notamment en Europe.

Ce sont des conditions indignes que les dirigeants français imposent aujourd'hui aux réfugiés francophones d'Afrique. Toute l'Europe réserve par ses lois migratoires un traitement inhumain à une grande part de ces exilés, au terme de périodes qui souvent se sont déroulés de façon atroce et au péril de leur vie.

Ces itinérants et demandeurs d'asile sont séparés de leurs familles pendant des années, voire des dizaines d'années ! L'État commence par leur refuser un toit. Ils sont précarisés, humiliés, harcelés, criminalisés même. Leurs campements de fortune sont détruits par la Police. Ils sont chassés ailleurs, subissent des violences. Les procédures pour obtenir un droit de séjour sont de plus en plus draconiennes. L'accès aux préfectures reste très difficile avec ou sans internet.

Accuser ces migrants d'être des « profiteurs » est indécent surtout venant de personnes qui

ont profité et profitent toujours, pour certains sans avoir fait d'efforts particuliers, sinon celui d'hériter de familles bien installées.

Il est tout aussi éhonté de faire croire que ces personnes en insécurité seraient la principale cause de l'insécurité en France.

Sont visés les étrangers déclarés « en situation irrégulière », les MNA (mineurs non accompagnés), déclarés abusivement majeurs par l'administration française pour pouvoir réfuter ainsi leurs droits relevant de la protection de l'enfance. Elle renvoie aussi, au nom de la Convention de Dublin, les demandeurs d'asile dans le pays qui a recueilli en premier leurs empreintes digitales. Il y a aussi celles et ceux qui sont refusés parce qu'ils ne peuvent pas prouver qu'ils sont personnellement victimes de représailles politiques de la part des États d'où ils viennent, qui se verront estampiller « réfugiés économiques », « climatiques », dans ces catégories qui ne donnent pas droit à l'asile. Ils ont même été récemment qualifiés de « méchants » par le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin. Pourtant

Au lieu d'obtenir comme dans d'autres pays le droit de vote au moins pour les élections locales, les étrangers ne faisant pas partie de l'Union européenne, résidant depuis plusieurs années en France, doivent entendre, notamment avant chaque élection, des discours de haine à leur encontre, par des partis politiques désireux d'expulser davantage, jouant la surenchère dans le seul but de manipuler l'opinion.

Tous ces comportements sont blessants, font souffrir, créent un mal-être. Ils bafouent la Convention de Genève sur le statut des réfugiés et le Pacte international aux droits civils et politiques.

Des personnes venues en aide à ces réfugiés, y compris pour leur donner à manger, les

La plupart des personnes venues d'ailleurs souvent menacées de mort et qui arrivent au prix d'énormes difficultés, dans l'Union européenne sont courageuses, honnêtes et travailleuses. Elles n'ont pas la même couleur de peau. Et alors ?

héberger gratuitement, ont été criminalisés. Il a fallu que la Cour de cassation rappelle le principe de fraternité pour que « le délit de solidarité » disparaisse en partie.

Presque tous les États de l'Union européenne entravent l'accès au territoire européen des étrangers, considérés comme indésirables. Pour empêcher les réfugiés d'Afrique subsaharienne d'arriver directement en

Europe; l'Union européenne paye la Turquie, le Maroc, la Libye, la Tunisie...

En Libye des subsahariens sont torturés dans l'abomination d'un système d'extorsion d'argent aux familles et amis contre arrêt de la torture : c'est la torture-rançon.

D'autres sont réduits à l'état d'esclaves et vendus comme du bétail.

à l'état d'esclaves et vendus comme du bétail. Cela rappelle ce qui se passait autrefois à l'époque de l'empire arabo-musulman : tout en ayant un rayonnement scientifique et technique important, cet empire n'en était pas moins esclavagiste (Voir p.39).

La négrophobie reste enracinée dans l'histoire de la Mauritanie, du Maroc, de l'Algérie et d'autres pays (le terme « afrophobie » serait ici mal choisi car ce sont aussi des pays d'Afrique!) La France et l'Union européenne cherchent à déléguer à d'autres pays, comme récemment la Tunisie, pour bloquer la frontière sud et les empêcher de venir en Europe. Des subsahariens sont renvoyés dans le désert et y meurent.

Les réfugiés ukrainiens, fuyant l'invasion russe de 2022, ont été beaucoup mieux reçus que les Africains demandant eux aussi l'asile politique. L'État les aide par divers moyens, y compris en leur permettant de travailler très rapidement. C'est à saluer. Mais pour les réfugiés syriens, éthiopiens, afghans, yéménites, subissant aussi des guerres et des dictatures, il n'en est pas de même. Ces différences s'expliquent par des raisons géopolitiques peut-être, mais le racisme y joue aussi un rôle. Les Ukrainiens ont pour beaucoup la peau claire. Lorsqu'ils sont venus en France personne n'a avancé l'« appel d'air », cette expression employée de façon récurrente à propos du flux de réfugiés d'Afrique ou du Moyen-Orient.

Ces derniers qui, en plus d'être soupçonnés d'être les agents d'un supposé « grand remplacement », sont aussi apparentés à un « péril noir », alors que l'immense majorité des réfugiés restent et resteront dans les pays du « Sud ». Il a été dit que « la France ne peut pas accueillir toute la misère du monde ». Pourtant notre pays a pu créer dans son passé de la misère par l'esclavage, la colonisation et aujourd'hui par la vente d'armes, les extractions et les exploitations qu'elle pratique dans les pays dits en développement. Aujourd'hui sont perpétués la précarisation et le manque, par des changes économiques asymétriques qui spolient les populations africaines de leurs ressources, au principal profit de multinationales. Les dirigeants dictatoriaux que la France soutient en profitent aussi. Des coups d'État militaires au Burkina Faso, au Mali, au Niger, au Gabon, soutenus par les populations, les inquiètent.



En France des luttes se mènent, dans les entreprises par les salariés, et dans la rue pour obtenir l'égalité des droits dans le domaine du travail et pour la régularisation des sans-papiers (voir l'image ci-contre) pour que ces derniers accèdent aux droits. Lors de la pandémie de Covid-19, alors que la population était

« confinée », ce sont très souvent des Sans-Papiers qui ont véhiculé les marchandises et les ont remis aux clients. Ils ont fait partie des « premiers de corvée ».

Nous demandons, avec le « Collectif strasbourgeois pour une autre politique migratoire », le droit à la mobilité, qui est le droit d'aller et venir, ainsi que de véritables politiques d'accueil et d'intégration avec des visas. Nous appelons à des politiques de coopération pour la justice, le développement, la paix et non que « l'aide au développement » soit conditionnée à la mise en place de dispositifs de contrôle des « flux migratoires ».

10. Les différences entre racisme systémique, racisme institutionnel ou d'État et État raciste :

Un État est raciste lorsque sa Constitution, ses lois, sont ouvertement racistes. Ce fut clairement le cas en France sous le régime de Vichy, en Afrique du Sud à l'époque de l'apartheid. Quant à Israël, il est devenu État raciste avec sa loi fondamentale de 2018, distinguant sur son sol les droits des Juifs de ceux qui ne le sont pas.

Le racisme est dit systémique lorsque l'État n'agit pas de façon suffisante et efficace pour remédier à des comportements racistes. Parler de racisme institutionnel ou de racisme d'État signifie que des rouages de l'État ont certaines pratiques racistes, qu'elles soient intentionnelles ou non, mais cela ne signifie pas que l'État est raciste.

Un très intéressant rapport de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe donne des éléments sur d'autres pays européens :

https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&url=https://assembly.coe.int/LifeRay/EGA/Pdf/Press/2021/20210316-Afrophobie-prov-.pdf&ved=2ahUKEwjukun2z_35AhVIxoUKHSvLB8UQFnoECBUQAQ&usq=AOvVaw2Kuls7XKrDzCyCX4MbtWaf

11. Les responsabilités des chefs d'entreprises

À qualifications égales il est plus difficile aux *noirs* qu'aux *blancs* de se faire embaucher. Leurs salaires et promotions sont souvent inférieurs à ceux des *Blancs*.

Quelques extraits du document suivant :

<https://blog.orsys.fr/les-carnets/index.php/2019/12/13/discrimination-soyons-attentifs-dans-levolution-des-carrieres/>

« Chaque année, des études démontrent la présence de discriminations dans le monde du

du travail. Selon le rapport du 27 septembre 2018 du Défenseur des droits et de l'Organisation Internationale du Travail (O.I.T.), une personne sur 4 est victime de propos handiphobes, racistes, sexistes, homophobes etc. Ces discriminations, plus ou moins directes et conscientes, portent préjudice à l'évolution des carrières des salariés concernés, considérés comme moins compétents que leurs collègues. Ces agissements, pourtant punis par la loi, privent également l'entreprise d'un vivier de talents et d'une diversité source de richesse, porteurs de performance économique. Bien que la diversité n'ait pas de définition juridique, elle reste néanmoins une réalité dans l'entreprise ».

Qu'est-ce que la discrimination au travail ? Elle consiste dans le cadre du travail à défavoriser, en raison de certains critères non objectifs, des personnes salariées, stagiaires ou candidates. En effet, toute décision de l'employeur à l'égard du salarié (embauche, renouvellement du contrat de travail, formation, promotion, mutation, sanctions disciplinaires, licenciement, ...) doit être fondée sur des considérations d'ordre professionnel et non d'ordre personnel. 25 critères de discriminations sont répertoriés par la loi, tels que l'apparence physique, l'âge, les origines, les orientations politiques, etc. » Le ou la salarié.e victime de discrimination peut effectuer un recours au civil, en saisissant le conseil des prud'hommes, l'inspection du travail ou le Défenseur des droits (ex HALDE) autorisé à faire des investigations dans l'entreprise.

La victime peut également effectuer un recours au pénal en portant plainte à la police, à la gendarmerie, voire directement au Procureur de la République. Cette démarche a pour objectif d'obtenir l'annulation de la mesure discriminatoire, ainsi que des dommages et intérêts pour le plaignant ou la plaignante en réparation du préjudice subi.

Recruter sans discriminer : Les cas de discrimination à l'embauche sont encore trop nombreux. C'est la raison pour laquelle le législateur a souhaité mettre en place une obligation de formation pour les entreprises. La loi égalité et citoyenneté de 2017 impose de former les recruteurs à la non-discrimination à l'embauche, au moins tous les 5 ans. Cela concerne les entreprises d'au moins 300 salariés et toutes les sociétés spécialisées dans le recrutement, quel que soit leur effectif. »

Si des personnes *noires* ont un métier « en bas de l'échelle », des *blancs* pensent que c'est normal car ils se sentent supérieurs à elles. À l'inverse ils peuvent être jaloux de cadres à peau noire (encore relativement rares en France).

Souvent telle ou telle personne « issue de la diversité » est mise en avant pour faire croire que l'entreprise agit contre les discriminations, alors que la plupart des personnes *noires* occupent, « en attendant mieux », des emplois qui ne correspondent pas à leurs diplômes. Pour un migrant c'est encore pire.

Aller en Angleterre, au Canada, en Allemagne... permet souvent d'échapper à cette discrimination. Au lieu d'être réduits à être... vigiles en France, des cerveaux s'enfuient avec leurs thèses à l'étranger !

La démarche contre les discriminations dans l'évolution des carrières :

- Il faut d'abord accepter de reconnaître que les risques de discrimination peuvent exister au sein de l'entreprise.
- Il faut aussi que les cadres dirigeants s'engagent avec un message fort et clair.
- Au-delà de la hiérarchie, une démarche concertée avec les partenaires sociaux est incontournable.
- Dans tous les cas, un état des lieux partagé, une analyse convergente des problèmes et des solutions, sont des étapes déterminantes. Un diagnostic sur la situation de l'entreprise et ses pratiques professionnelles favorise en effet la prise de conscience, fonde plus clairement l'action et permet la construction d'outils et d'indicateurs de suivi. Ce dispositif d'évaluation est indispensable pour apprécier l'efficacité et la légitimité dans la durée d'une telle politique, pour corriger ses éventuelles insuffisances.

Prévenir la discrimination dans la gestion des carrières est donc une politique de longue haleine nécessitant sensibilisation et formation des personnels. C'est à ce prix qu'advientra une prise de conscience et que changeront les comportements.

Et pour assurer une démarche sur la durée, les entreprises peuvent communiquer régulièrement sur le sujet, selon le mode d'expression qui leur convient, que ce soit à travers l'affichage, le journal d'entreprise, un extranet, des réunions d'échanges, une communication externe auprès de leurs partenaires (clubs d'entreprises, clients, fournisseurs, agences d'intérim, etc.). Leur engagement peut aussi être formalisé par la signature d'une charte ou l'obtention d'un *label diversité* délivré par l'AFNOR. Ce dernier vise à reconnaître l'engagement effectif, volontaire et durable d'une entreprise, pour prévenir les discriminations et promouvoir la diversité dans le cadre de la gestion de ses ressources humaines.

S'agissant de la formation des recruteurs dans les très petites entreprises ou PME, pour quelles raisons n'y a-t-il pas :

- de dispositif assurant leur formation, pour établir des fiches de poste, avoir une approche par compétence, au regard du Guide du Défenseur des droits ainsi que la législation en vigueur ?
- de certification ou d'attestation de formation, permettant de confronter les mises en œuvre et les processus de recrutement au regard de la législation ?

12. La responsabilité des bailleurs et de certains patrons

Des propriétaires de logements choisissent les locataires de leurs logements de façon discriminatoire, notamment en défaveur des étudiant.es et autres personnes *noires*. Pour accéder aux loisirs, notamment aux boîtes de nuit, les *Noirs* sont parfois mal reçus, les entrées leur étant illégalement refusées. Des *testings* l'ont démontré.

13. Les responsabilités des propriétaires de médias et d'agences de publicité

Les médias français parlent peu de l'Afrique. Les clichés à propos du continent sont nombreux. Les causes des conflits y sont souvent qualifiés d'interethniques, en évoquant le caractère tribal de l'Afrique.

La presse française est docile et complaisante vis-à-vis des dictateurs africains qui n'entrent pas en contradiction avec nos présidents.

Vincent Bolloré, qui a fait sa fortune en Afrique, possède maintenant le groupe Havas, Direct 8 (renommé D8), C8 et I-télé (qui deviendra la chaîne télé CNews). C'est grâce à sa fortune issue de ses affaires africaines que le milliardaire a pu donner à Éric Zemmour (pourtant condamné deux fois par la Justice française) des tribunes pendant plusieurs années. Ses canaux lui ont permis de propager des propos racistes ou à la limite de la légalité, en amont de la campagne électorale de 2022, largement orientée par sa chaîne CNews.

En faisant main basse sur un média, V. Bolloré peut diminuer l'information factuelle et le nombre de journalistes, mais aussi imposer la ligne éditoriale au service des intérêts économiques et financiers qu'il a par ailleurs. On a vu comment l'ancienne i-Télé en 2016 et la radio Europe 1 en 2021 ont été mises en coupe réglée. Les « purges » de leurs rédactions, les départs massifs en 2021 des journalistes du groupe Prisma Presse détenteur des titres *Télé-Loisirs*, *Voici*, *Femme actuelle*, *Capital* ou *Gala*. Prisma Media et t de la rédaction de *Paris Match* en 2022 (propriété de Vivendi), ont montré eux aussi comment la substitution d'une équipe rédactionnelle par une autre, plus docile, peut menacer le journalisme dans son indépendance, son droit moral, sa liberté d'expression, sa déontologie, sa conscience professionnelle.

https://www.lemonde.fr/actualite-medias/article/2022/01/14/medias-une-soixantaine-de-journalistes-ont-quitte-le-groupe-prisma-apres-le-rachat-par-vivendi_6109550_3236.html

A partir du 22 juin et en juillet 2023, les journalistes du JDD (Journal du Dimanche) ont fait grève à la quasi-unanimité contre la nomination comme rédacteur en chef de Geoffroy Lejeune, ancien directeur de la rédaction de « Valeurs actuelles ». Vivendi, dont l'actionnaire majoritaire est la famille Bolloré, est en train de racheter le groupe Lagardère.

[https://www.lemonde.fr/economie/article/2023/07/30/le-journal-du-dimanche-une-disparition-annoncee_6183870_3234.html?xtor=EPR-32280629-\[a-la-une\]-20230730-\[zone edito 1 titre 1\]&M BT=56552170839168](https://www.lemonde.fr/economie/article/2023/07/30/le-journal-du-dimanche-une-disparition-annoncee_6183870_3234.html?xtor=EPR-32280629-[a-la-une]-20230730-[zone edito 1 titre 1]&M BT=56552170839168)

De nombreux journaux participent à la dédramatisation du Rassemblement National (ex-Front National), contribuent à une banalisation qui rassure et convainc de plus en plus d'électeurs.

De nombreuses publicités afrophobes furent diffusées depuis l'époque coloniale, jusqu'à ce que la publication de la loi de 1972 permette de réprimer les sociétés de publicité et les médias qui enfreignent ses principes.

Finalement il y a à présent davantage de personnes *noires* présentées normalement dans les médias et les publicités françaises, bien après les États Unis.

Les réseaux sociaux

Si les réseaux sociaux ont la vertu de rapprocher des personnes géographiquement éloignées, on peut aussi y trouver tout et son contraire. Ils ne sont pas des journaux d'information dont les rédacteurs en chef ont une responsabilité juridique. C'est au contraire en toute impunité que des internautes sont aujourd'hui payés pour répandre les idées, notamment racistes, de milliardaires.

La haine est ainsi diffusée avec de si puissants moyens que seule une conscience populaire massive peut efficacement la contrer.

Aussi, il est utile aussi de soutenir les médias indépendants, même s'ils ne nous satisfont pas sur tous les sujets.

14. Les responsabilités des citoyens « ordinaires »

Soumis à un environnement médiatique et politique réactualisant les idées racistes et s'appuyant sur un passé esclavagiste et colonial, beaucoup d'individus sont encore aujourd'hui très profondément marqués par les distinctions raciales.

Au début d'une nouvelle rencontre, contrairement aux personnes *blanches*, les personnes noires entendent souvent des questions qui leurs sont adressées « D'où venez-vous ? » Alors que souvent elles sont nées en France. Elles peuvent aussi s'entendre dire « Rentre chez toi » ou même « retourne dans ta brousse ».

En-deçà des insultes, les préjugés vis-à-vis des personnes noires ont toujours été et restent très variables au sein de la population. Dans le débat public, sur les réseaux sociaux, dans les stades, c'est à l'égard des *noirs* que s'exprime le racisme le plus cru, infériorisant et animalisant même toujours ces derniers (les zoos humains des années 1930 où étaient enfermés des « sauvage noirs » ne sont pas si loin). Ils voient avant toute autre chose la couleur de peau, les cheveux crépus, la forme de nez, croient sincèrement être plus intelligents qu'eux, être issus d'une culture plus avancée que la leur ! De telles attitudes sont encore trop minimisées, pardonnées, sous-estimées, ignorées ou même niées.

Les préjugés évoluent, contredisant parfois les précédents. Au début du 20^{ème} siècle, les *noirs* étaient présentés comme inférieurs au niveau intellectuel et physique, y compris dans les sports. Cela jusqu'à ce qu'un boxeur *noir* aux États-Unis devienne champion du monde toutes catégories. Ainsi les *noirs*, après avoir été décrits physiquement plus faibles que les *blancs*, ont été présentés comme excellents en boxe, basket, courses. Cela leur a valu une préférence pour les postes d'agents de sécurité.

Des familles sont encore réticentes lorsque leur fils ou leur fille veut se marier avec une personne *noire*.

Pourtant, dans les enquêtes de la CNCDH (Conseil Nationale Consultatif des Droits de l'Homme), les *noirs* ont une meilleure image que les minorités d'origine magrébine, les musulmans ou les Roms.

Relativisation des actes racistes : de multiples discriminations liées notamment à l'apparence physique, l'obésité, à la grossesse, à la vie familiale, à l'âge, à l'activité syndicale, politique, à l'orientation sexuelle... ont été reconnues officiellement par les autorités françaises et européennes. Quand ils veulent faire valoir leurs droits, les *Noirs* sont ainsi en butte à une relativisation, à l'injonction de ne pas exagérer, à l'objection qu'ils ont de la chance de ne pas être trop vieux, trop gros ou trop moche, car ce serait pire ! Le MRAP ne fait pas de hiérarchie parmi les discriminations, car pour une personne qui en subit une ou plusieurs, c'est grave.

Une analyse des rapports de domination sans prendre en compte les situations de classe, de race et de genre ... conduit à une lecture bancale de la situation sociale des personnes considérées. Les considérations de classes et les inégalités au niveau des revenus et du patrimoine ne permettent pas à elles toutes seules d'analyser les situations des personnes. Autrefois, dans le mouvement syndical, des problèmes raciaux ont été négligés sous le couvert de la lutte des classes. Ce fut le cas notamment pour ces travailleurs marocains engagés à la SNCF avec des salaires et des promotions inférieurs à ceux de leurs collègues *blancs*. C'est seulement à leur retraite que ces « chibanis » en ont pris conscience et se sont organisés pour obtenir des réparations pour ces discriminations. Inversement, lors de grèves dans les années 1980 et lors des émeutes de 2005 dans certaines banlieues, des personnages politiques, pourtant socialistes ou républicains affirmés, ont eu des propos racistes pour masquer les problèmes sociaux. Les personnes *noir.e.s* (et d'autres) subissent des formes de racisme et de discrimination, même en faisant partie des classes moyennes supérieures, car le fait d'être perçues comme *noir.e.s* fait que l'identité française leur est trop souvent contestée.

Pour toutes sortes de raisons les mentalités ne changeant que lentement. Aussi l'action quotidienne contre le racisme doit être persévérante et s'amplifier.

Des personnes « racisées » (qui sont objets de racisme, pour ne pas dire victimes) peuvent se préserver ou se défendre à travers plusieurs options :

- Soit vouloir ressembler aux personnes moins noires en utilisant des produits cosmétiques dangereux pour éclaircir la peau, défriser leurs cheveux,
- Soit ne pas prêter attention aux insultes et actes à caractère discriminatoire raciste,
- Soit porter plainte,
- Soit réagir par la violence, alors que celle-ci peut se retourner contre eux s'il y a des témoins hostiles ou qui n'ont vu qu'une partie des faits.

15. Comment réparer les vols et atrocités de l'esclavage et de la colonisation ?

Si des victimes sont encore en vie, l'État doit les indemniser. Le Royaume-Uni a fait un geste en ce sens au Kenya et d'autres gouvernements aussi, comme au Canada, en Australie. Les réparations individuelles après la mort des victimes sont légalement difficiles à réaliser. Aux Antilles, pourtant, de telles demandes se font jour, car les descendants des maîtres d'esclaves, les Békés, tiennent toute l'économie, pendant que les descendants d'esclaves travaillent dans leurs champs ou se débrouillent comme ils peuvent. Cela reste compliqué, car ces descendants peuvent être à la fois descendants d'esclaves et de maîtres d'esclaves.

Pendant la colonisation, les vols d'objets d'art ou sacrés ont été nombreux, notamment en Afrique subsaharienne, privant les populations colonisées d'objets très importants, voire sacrés. D'où l'importance de restituer ces œuvres pillées ou obtenues à des prix dérisoires, dont les plus grands musées du monde ont pu tirer bénéfice et prestige.

Comment rembourser l'or volé aux différents peuples ?

Comment rendre à Haïti l'équivalent des sommes qu'elle a versées à la France pour dédommager les colons après l'indépendance en 1804 ?

La réparation la plus importante serait que toutes les citoyennes et tous les citoyens français soient pleinement conscients des méfaits qui ont mutilé et dépossédé les populations mises en esclavage et colonisées, qu'elles et qu'ils soient pleinement informés aussi de l'histoire des révoltes pour la liberté et la dignité.

Il faut qu'ils et elles sachent que le nationalisme en France aux 19^{ème} siècle et 20^{ème} siècle s'est adossé au colonialisme, lui-même arcbuté à l'idée de *la grandeur de la France*. C'est d'ailleurs pourquoi les critiques contre le colonialisme sont souvent encore perçues comme une attaque contre le nationalisme. Mais ce nationalisme n'a rien à voir avec celui d'un pays qui a subi un joug de type colonial, ou celui affiché lors de l'occupation nazie ou encore celui d'un pays qui n'a jamais occupé le moindre territoire. Comme tout nationalisme, c'est un nationalisme singulier, propre à la France.

Pour que le racisme disparaisse, l'histoire coloniale de l'empire doit sortir du tabou. Pour ce faire, il est important que l'éducation joue son rôle, notamment vis-à-vis des jeunes. L'État doit prendre ses responsabilités au niveau des programmes scolaires et universitaires. Il doit assumer les crimes qui ont été commis en son nom et reconnaître la colonisation comme *crime contre l'humanité*.

Le candidat E. Macron l'avait dit en 2017. Mais, sans doute arrêté par les réactions hostiles venant de la droite et de l'extrême droite, il n'en a plus parlé comme Président de la République et n'a finalement pas mené ce débat, sinon à la marge, comme pour Maurice Audin.

L'école et l'université, mais aussi le gouvernement français, doivent s'appliquer à faire connaître davantage l'histoire des Outre-mer, des civilisations africaines longtemps méprisées et pourtant remarquables dès la plus haute antiquité.

La France doit arrêter les discriminations économiques et sociales au détriment des DOM, TOM, agir pour leur développement plutôt que le brider comme c'est le cas actuellement. L'épidémie de la Covid-19 a encore révélé l'insuffisance chronique des lits d'hôpitaux, ainsi que du matériel médical, en Martinique et en Guadeloupe...

Il doit être permis à ces territoires de commercer avec les régions proches et non de façon prioritaire avec « la métropole ». Les études des ultra-marins ont le droit d'être facilitées, l'État pouvant se porter caution par exemple pour les locations de studios. Leurs ressortissants doivent pouvoir voyager à bas coûts entre l'hexagone et l'île concernée. La valorisation des territoires d'Outre-mer doit passer par la mise en avant des mouvements et des personnes, à commencer par les *noires*, qui ont lutté pour la dignité et la liberté. (Voir page 9).

Les statues dans l'espace public ne racontent pas l'histoire mais en montrent seulement certains aspects, qui plus tard peuvent choquer une partie au moins de la population. Elles sont érigées à un moment donné, puis peuvent connaître divers destins. Dans des périodes révolutionnaires, beaucoup ont été abattues ou mises dans des musées. Certaines sont restées en place, mais des indications y ont été rajoutées sur certains aspects passés autrefois sous silence.

Que faire de celle de Jean-Baptiste Colbert devant l'Assemblée Nationale et de la « salle Colbert » à l'intérieur de l'Assemblée Nationale ? (Voir plus haut page 19)

La politique étrangère de la France doit cesser d'empêcher activement le développement d'autres pays en offrant à des multinationales des opportunités d'accaparer leurs ressources à vils prix.

La France doit arrêter de penser et d'agir à la place des populations des pays d'Afrique, de proposer et d'imposer des projets d'exportation de matières premières à l'état brut qui ne correspondent pas à leurs besoins.

Les Africains aimeraient avoir sur leur sol des infrastructures et des industries alimentaires, minières, etc., qui créeraient des emplois, paieraient des impôts, augmenteraient le niveau de vie de tous et non de quelques-uns, et donneraient envie aux jeunes d'y rester.

Dans l'immédiat, nous souhaitons que la France inverse son attitude actuelle en favorisant l'accès au droit d'asile et aux titres de séjour des ressortissants des anciennes colonies qui parlent le français, au lieu de les laisser mourir en Méditerranée ou dans le Sahara et de laisser des entreprises surexploiter les Sans-Papiers arrivés dans l'hexagone.

Il faut en finir avec les pratiques de la Françafrique qui s'appuient sur des dirigeants corrompus de pays ex-colonisés, stimulés par des dessous de table et ne pensant qu'à s'enrichir personnellement. La France doit soutenir et protéger de la répression et des meurtres les mouvements qui agissent pour le progrès social et la démocratie, et non soutenir les dictatures.

Pour en finir avec l'afrophobie, il faut aussi dénoncer l'esclavage partout où il se manifeste, y compris dans ses formes modernes, dans les entreprises ou les pays qui utilisent des salariés dans des conditions proches de celle des esclaves , à l'instar du Qatar qui, lors de la construction des stades pour la coupe du monde en 2022, tolère l'esclavage ou même le favorise.

Après l'interdiction de la propriété légale de l'homme par l'homme, la signification du mot esclavage s'est élargie. L'on parle aujourd'hui d'esclavage moderne ou de formes contemporaines d'esclavages lorsqu'une personne est contrôlée par une autre dans un objectif d'exploitation économique et que ce contrôle est maintenu par la menace de dénonciation, la manipulation de dettes, la rétention de papiers d'identité, la violence et l'exercice d'un certain pouvoir.

La notion d'esclavage moderne constitue un terme générique regroupant diverses pratiques. Il peut s'agir de travail forcé, de prostitution forcée, de mariage forcé et de trafic d'êtres humains. Parmi ces esclaves modernes, il y a les enfants : d'après l'UNICEF, ce serait 168 millions d'enfants entre 5 et 14 ans qui seraient obligés de travailler sur le globe.

[https://www.humanrights.ch/fr/pfi/archives/international/nouvelles-internationales/esclavage-moderne?](https://www.humanrights.ch/fr/pfi/archives/international/nouvelles-internationales/esclavage-moderne?gclid=Cj0KCQjwvpv2TBhDoARIsALBnVnIX9Rf8xOKPDJmFksc2_bSwfGDc0z8YKOQDkJAfzJMLZsUw2kqcIBMaAsnyEALw_wcB)

[gclid=Cj0KCQjwvpv2TBhDoARIsALBnVnIX9Rf8xOKPDJmFksc2_bSwfGDc0z8YKOQDkJAfzJMLZsUw2kqcIBMaAsnyEALw_wcB](https://www.humanrights.ch/fr/pfi/archives/international/nouvelles-internationales/esclavage-moderne?gclid=Cj0KCQjwvpv2TBhDoARIsALBnVnIX9Rf8xOKPDJmFksc2_bSwfGDc0z8YKOQDkJAfzJMLZsUw2kqcIBMaAsnyEALw_wcB)

<https://www.globalslaveryindex.org/about/the-index/>

Annexe 1

Une définition du racisme ?

Le MRAP considère que le racisme est un ensemble de théories et de croyances qui établissent une hiérarchie entre les prétendues races, entre les ethnies. En particulier, il est fondé sur le droit pour une race d'en dominer d'autres et sur le devoir de soumettre les intérêts des individus à ceux de la race.

L'Encyclopédie Universalis en 1992 a choisi, pour expliquer ce qu'est le racisme, un article de trois pages d'Albert Memmi, où il avoue qu'« Il n'est pas aisé de donner du racisme une définition qui fasse l'unanimité ». Albert Memmi le définissait néanmoins ainsi dès 1952 : « Le racisme est la valorisation, généralisée et définitive, de différences, réelles ou imaginaires, au profit de l'accusateur et au détriment de sa victime, afin de justifier une agression ou un privilège ». Les différences dont il est question ici reposent généralement sur « l'appartenance ethnique », nationale, culturelle ou religieuse réelle ou supposée sur la base de caractères réels ou fictifs, sur une essentialisation des personnes et une hiérarchisation des groupes humains. Ce sont des hommes qui, à partir de certaines apparences, spéculant sur les peurs de l'inconnu, motivés par une soif de richesses ou de pouvoir, ont créé le racisme, fondé des croyances et des « théories » qui n'ont rien de rationnel. ».

Pour notre Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples, le racisme est un et indivisible, bien que ses formes soient multiples et souvent liées entre elles.

Il va du mépris individuel quotidien, du rabaissement, de la maltraitance, des insultes de voisinage aux voies de fait individuelles ou collectives, de l'assassinat de personnes en raison de leur appartenance réelle ou supposée à un groupe aux massacres de masse et aux génocides... » Le MRAP combat toutes les formes de racisme, de paroles et d'actes discriminatoires.

Annexe 2

Autres éléments d'histoire

L'histoire des peuples d'Afrique a été dédaignée et tue par les esclavagistes et les colonisateurs pour dominer ces peuples et les rabaisser.

Et pourtant, d'après les connaissances scientifiques actuelles, nous savons que les premiers hommes sont apparus en Afrique de l'Est, ont élaboré des outils pour chasser, pêcher, cultiver la terre et ont inventé des techniques capables de résoudre la plupart des questions qui se posaient dans leurs villages ou villes.

Aimé Césaire, dans son discours sur le colonialisme, affirme que les sociétés africaines avant l'esclavage étaient démocratiques, coopératives, fraternelles. Il écrit aussi que « ces Malgaches que l'on torture étaient il y a moins d'un siècle des poètes, des artistes, des administrateurs. Chut ! Bouche cousue ! Et le silence se fait profond comme un coffre-fort ! Heureusement qu'il reste les nègres. Eh bien parlons-en. Des empires soudanais ? Des bronzes du Bénin ?

L'idée du *nègre barbare* est une invention européenne.

De fait, d'importants royaumes et empires ont été constitués en Afrique.

L'Égypte antique fascine, cette civilisation de plusieurs millénaires dont la plupart des pharaons ressemblaient à des Hommes « d'Afrique Noire » !

<https://www.bing.com/images/search?q=M%c3%a9n%c3%a8s-Narmer&FORM=IARRTH&ufn=Narmer&stid=95f6ef6a-b7f9-b9ea-aabb-7f88201602ee&cbn=EntityAnswer&cbi=0&FORM=IARRTH>



https://fr.wikipedia.org/wiki/Chronologie_d%C3%A9taill%C3%A9e

Le royaume de Kouch, d'une superficie double de celle de l'Égypte, a duré 3 000 ans à partir de - 2500 ! Certains de ses rois étaient aussi pharaons d'Égypte. Cependant, nombre de ces civilisations, remarquables sur de nombreux points, ont eu recours à l'esclavage.

L'esclavage dans l'empire arabo-musulman :

Du VIIe siècle jusqu'au début du XXe, des millions d'hommes et de femmes sont réduits en esclavage et vendus dans l'empire arabo-musulman. Beaucoup meurent sur les routes commerciales transsahariennes. Les captives et captifs qui survivent deviennent, pour les femmes domestiques, concubines, et pour les hommes, ouvriers agricoles, soldats, eunuques, etc. Mais les esclaves peuvent être affranchis et exercer parfois de hautes fonctions. Lors de razzias, de nouvelles recrues sont mises en esclavage pour rétablir un nombre suffisant d'esclaves. Là aussi, il y aura des révoltes, comme celles de Zandj, dans la région de Bassorah au sud de l'Irak actuelle, qui dureront tellement longtemps jusqu'à ébranler la dynastie des Abbassides.

<https://fr-academic.com/dic.nsf/frwiki/1473946>

https://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9bellion_des_Zanj

D'autres royaumes et empires ont été oubliés ou sous-estimés :

- celui d'Aksoum de -400 à +900,
- le royaume du Ghana de 200 à 1200.

L'esclavage y était pratiqué, mais la première charte contre l'esclavage et pour les droits de l'Homme, la Charte du Mandé, est apparue oralement vers 1236 dans l'empire du Mali.

Et si la Charte du Manden, proclamée le jour de l'intronisation de Soundjata Keita comme empereur du Mali à la fin de l'année 1236 était la première « Déclaration Universelle des Droits de l'Homme », bien avant celle de 1948 ?



Fondée par le légendaire Soundjata Keita, l'empire du Manden (dit) de l'Atlas catalan, réalisé par Abraham Cresques vers 1375 et offert à Charles V par le roi d'Aragon)

L'intervention des pays occidentaux en Afrique et leur traite négrière :

Les Indiens d'Amérique, la mise en esclavage des *noirs* et la création des empires coloniaux.

Les Amérindiens sont expulsés de leurs terres ancestrales collectives et sacrées, massacrés et contraints de fuir devant l'avancée des « Européens ». Comme ils résistaient et refusaient de travailler pour les colons, ils **seront** en grande partie exterminés.

Pour les remplacer, un commerce triangulaire (*traite négrière*) très lucratif est mis en place : dans des ports situés en Europe, des produits sont chargés dans des navires, puis échangés sur des côtes africaines contre des captifs mis en esclavage, souvent par des chefs et réseaux existants (parfois en lien avec de riches personnes de l'empire arabo-musulman). S'en suit une déportation dans « le nouveau monde » pour, en ces « Temps Modernes », les faire travailler dans des plantations de coton et de canne à sucre. Les mots « nègre » et « négresse » étaient synonymes d'esclaves. Cette période sera celle de millions d'esclaves morts.



Esclaves travaillant dans un champ de coton

Dans les colonies l'administration française obligeait les populations à construire des routes, des voies ferrées... pour emmener leurs richesses volées. C'était une main d'œuvre gratuite. Tout cela se faisait à coups de chicottes (fouets), souvent avec l'aide de chefs locaux.

C'est sur ces bases-là que seront construits des royaumes et empires portugais, espagnols, hollandais, britanniques, français et autres. L'empire français s'est développé en assujettissant des populations qu'il désignait comme non civilisées. La République ne les a pas considérées comme des citoyennes et des citoyens, alors que dans la Constitution française était écrit le contraire.

Les mouvements abolitionnistes :

Ils apparaissent d'abord en Angleterre, avec des personnages comme Thomas Clarkson. Ce pourfendeur de l'esclavage a joué un rôle essentiel dans la mobilisation de l'opinion publique britannique, y déployant une efficace propagande en vue de la convertir à la lutte contre l'abolition de la traite négrière. Ce courant abolitionniste s'étend en Pennsylvanie, au Danemark.

Le siècle des Lumières est un mouvement philosophique, littéraire et culturel qui conquiert l'Europe de 1715 à 1789, alors que la bourgeoisie est en pleine ascension. Certains de ses philosophes sont contre la traite négrière, même si persuadés de l'infériorité de la race noire. Ainsi « l'Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes », de Guillaume-Thomas Raynal, peut contenir en même temps des condamnations de l'esclavage et des portraits racistes des indigènes assortis de discussions

En France, parmi les abolitionnistes on trouvera des philosophes se réclamant de ce mouvement. Leurs écrits ambigus faisaient également controverse (Voir « Les misères des Lumières; sous la raison l'outrage, Paris, Flammarion, 1992) » Dans *l'Encyclopédie*, véritable référence de l'époque des Lumières, éditée de 1751 à 1772 sous la direction de Diderot et d'Alembert, on peut trouver aussi bien des approches contre et pour l'esclavage. Sont contre l'esclavage le marquis de Condorcet, qui a écrit un ouvrage complet sous le titre « Réflexions sur l'esclavage des nègres », Jean-Jacques Rousseau (« Du contrat social »), Louis de Jaucourt (voir son article « Traite des nègres »), Montesquieu. Sont pour l'esclavage Jean-Baptiste-Pierre Le Romain, vivant à la Martinique et défendant cette institution dans son article « Nègres, considérés comme esclaves dans les colonies de l'Amérique. »

Entre 1850 et 1930 l'anthropologie est fondée sur une hiérarchie biologique des races qu'elle s'est donné pour mission de décrire et d'expliquer.

Les *mesures* et les inventaires de détails anatomiques et physiologiques ont pour objectifs principal la classification des Hommes en groupes raciaux clairs, dotés de caractéristiques physiques et mentales spécifiques. La race noire est placée tout en bas de la hiérarchie, alors que la race blanche y est tout en haut. Les races sont inventées parce qu'elles sont utiles au développement et au maintien de systèmes politico socioéconomiques fondés sur l'exploitation quasi gratuite de la force de travail.

Après la déclaration d'indépendance des États Unis en 1776, l'esclavage est aboli en 1777 dans le Vermont, en 1780 en Pennsylvanie, en 1783 dans le Massachusetts et le New Hampshire. Une loi de 1782 votée en Virginie entraîne la libération de 10 000 Noirs en dix ans.

Après de nombreuses révoltes d'esclaves, les puissances esclavagistes renoncent les unes après les autres à *la traite* : le Danemark en 1803, puis la Grande-Bretagne, les États Unis, les Pays-Bas en 1814...

Suivent des abolitions officielles par la loi de l'esclavage lui-même. L'abolition britannique

en 1836 est décisive, car elle invalidera les prédictions catastrophistes des esclavagistes français. La fin du joug de l'esclavage n'amène pas la ruine des colonies, le désordre social et la guerre civile.



En 1848 Victor Schœlcher, sous-secrétaire d'État à la Marine et aux Colonies sous l'éphémère seconde République, fait promulguer par le gouvernement provisoire un décret qui dit « abolir entièrement l'esclavage dans toutes les possessions et colonies françaises » (Martinique, Guadeloupe, Guyane et à La Réunion). Mais l'article 5 du décret prévoit une indemnité à accorder... aux colons.

L'esclavage disparaît mais la colonisation subsiste. Elle consiste à surexploiter les populations sur place, à piller les ressources des pays colonisés.

Il y a peut-être alors dans l'hexagone un millier de personnes *noires* à la fin du XIX^{ème} siècle.

Entre 1914 et 1918 la population de l'hexagone découvre la présence sur son sol et dans son armée de 300 000 soldats *noirs* recrutés dès le début de la guerre.

Ils ont été amenés des colonies pour combattre ou remplacer au travail les soldats de « la métropole » qui sont au front.

Les premières peurs se dissipant, ils seront finalement relativement bien traités par la population civile. C'est en 1918 que « les tirailleurs sénégalais » ont les pertes les plus lourdes.

La mise en 1^{ère} ligne des troupes coloniales sera alors justifiée par plusieurs responsables militaires et politiques français pour « épargner le sang des Français qui avait assez coulé ».

Après l'armistice, les autorités se hâtent de rapatrier les soldats coloniaux.

Les mariages entre *blancs* et *non-blancs* ne sont pas interdits, mais mal vus par les autorités publiques, soucieuses de ne pas créer une « *race métissée* ». Peu d'anciens combattants recevront les maigres pensions promises, la citoyenneté ou les avantages qu'on leur avait fait miroiter, comme l'engagement à ne plus les soumettre au Code de l'indigénat.

Dans les colonies, malgré la « dette de sang », il n'y a pas de compensation. Globalement rien n'a changé dans le système colonial et dans certaines régions d'Afrique Équatoriale Française, la vie pour eux fut encore plus dure.

La construction de « la blancheur » se fit en opposition aux *noirs*, mais aussi à ceux qui n'étaient *pas blancs* comme les Italiens, les Kabyles, les Juifs venus d'Europe centrale et orientale. La « blancheur » est constitutive de l'identité nationale. Après les millions de

Français morts durant la guerre, la plupart des travailleurs immigrés étaient italiens et plus généralement européens.

En 1926, un recensement estime la population africaine en France à 2 580 personnes. Elle était vraisemblablement plutôt autour de 10 000 (ouvriers, dockers, domestiques, marins, étudiants). Le nombre de personnes antillaises est estimé à quelques dizaines de milliers. Une génération nouvelle d'Africains installés en France est au contact de la vie politique, syndicale et associative métropolitaine. Les autorités françaises tentent alors de les surveiller.

L'exposition coloniale à Paris en 1931 (31 millions de billets d'entrée vendus)

L'exposition présente à la fois une image grotesque et dévaluée des Noirs d'Afrique, mais de façon grandiose un Empire qui n'a jamais été aussi grand, avec 40 territoires sous sa domination.

<https://storymaps.arcgis.com/stories/5111a60a9f5a48edb57c33442beb1744>

Cela se passe sous la 3^{ème} République où la propagande présente la France républicaine comme *une nation civilisatrice qui apporte le génie et le progrès partout où elle règne*. Toutes les expositions coloniales de l'époque distinguaient bien *les civilisés des non-civilisés*, « eux » et « nous ».

L'empire colonial français et son écroulement en un quart de siècle

Loin de l'hexagone, la révolte gronde face aux injustices, aux inégalités institutionnalisées (établis de manière officielle ou légale), à l'exploitation et à la non mise en valeur des pays. Le colonialisme républicain interdit plus qu'il ne civilise, et recourt au travail forcé.

Le général de Gaulle, qui appelle en 1940 à continuer la guerre contre l'Allemagne nazie, a besoin de troupes et cherche à rallier l'Empire qui est divisé entre Pétain et lui. Il promet, une fois la guerre finie, la liberté et même l'indépendance au Liban et à la Syrie. Il réussit à rallier et s'appuyer sur les troupes coloniales pour combattre l'armée allemande en Afrique, puis pour libérer la France, avec le débarquement en Provence. En 1945 est créé le Franc des Colonies d'Afrique (Franc CFA). Cette monnaie permet de reconquérir les colonies françaises d'Afrique et de reconstruire l'économie française.

Après l'abolition de l'esclavage et la fin du nazisme Les idées racistes perdurent

Les idées et les pratiques nazies sont un choc en Europe. Après 1945 est dit et écrit « Plus jamais ça ! ». Mais les livres du « *temps béni des colonies* », les habitudes et les propos racistes réactualisés par des émissions de radio et des journaux continuent de propager le racisme partout dans le monde. Le film de René Vautier « Afrique 50 » témoigne de la situation coloniale, mais il est interdit durant 40 ans.

Après l'insurrection à Madagascar en 1947, Robert Schuman, ministre des affaires étrangères, accueille à Paris la session de l'ONU qui adopte en 1948 la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Il déclare au passage qu'en choisissant Paris, l'ONU rend une « sorte d'hommage aux efforts séculaires de l'esprit français dans la recherche d'une paix par ces dernières comme de l'hypocrisie.

Après les guerres perdues en Indochine et en Algérie, colonies qu'elle s'était vainement mais féroce­ment obstinée à garder, la France n'est toujours pas prête à perdre l'Afrique dite francophone.

Dans les années 1950 et 1960 l'armée française combat au Cameroun les membres de l'UPC, un parti d'opposition déclaré interdit.

<https://www.france24.com/fr/20161013-guerre-cameroun-upc-role-france-massacre-francafrique-1960>

Cette guerre fait plusieurs dizaines de milliers de morts selon les historiens, à coups de napalm, d'exactions, loin des caméras. En France c'est le silence. Il est interdit de parler de l'UPC. Il y a d'un côté les silences pour cacher les faits et de l'autre celui qui est nécessaire pour ne pas avoir honte des humiliations et des horreurs subis et ne pas vivre perpétuellement à parler de ces horreurs. Le Président Ahidjo est mis en place par la France comme garde chiourme des intérêts français et dictateur vis-à-vis de son peuple. Dans les collèges de France, le Cameroun est pourtant présenté comme l'exemple d'une décolonisation pacifique ! L'histoire est ainsi falsifiée de façon institutionnelle.

Dans les années 1960, quinze nouveaux pays africains accèdent à l'indépendance, officiellement à la souveraineté politique. Mais, après des découvertes de pétrole, de gaz, de minerais d'uranium, de bauxite, etc., la République Française, dont le président est Charles de Gaulle, se concentre sur l'exploitation de leurs sous-sols. L'Afrique devient « un continent d'avenir », certains parlant même de *Far-West de l'Europe*. Les indépendances sont pensées pour être des échecs. Jacques Foccart est chargé de veiller à maintenir cette Afrique dite francophone sous domination française. C'est la Françafrique. Des dirigeants favorables à la France s'installent.

Beaucoup de personnes qui ont lutté pour l'indépendance sont déçues par les chefs d'État qui accèdent au pouvoir en s'y maintenant souvent de force, davantage préoccupés à défendre les intérêts étrangers et à être défendus par une armée étrangère qu'au bien de leur citoyens. Ils achètent des immeubles en France avec l'argent détourné à leurs profits personnels ou familiaux. Cela rend en quelque sorte factices à la fois les indépendances et la démocratie dans ces pays.

Sur le terrain des opposants sont assassinés par les services secrets, le leader camerounais Félix Moumié est empoisonné en octobre 1960, le premier ministre déchu du Congo, Patrice Lumumba, exécuté en janvier 1961. La France est le suspect principal dans l'assassinat du Président du Togo, Sylvanus Olympio en 1963). Plus tard, le journaliste Norbert Zongo au Burkina Faso sera assassiné, en représailles de ses critiques contre Blaise Compaoré. Puis, Njawé au Cameroun sera arrêté, emprisonné, torturé. À l'image des populations, les journalistes africains ont été traumatisés, ont eu peur, se sont autocensurés. Mais actuellement la peur commence à céder le pas face à un engagement pour changer la situation.

Quant à ceux qui ne sont pas décolonisés, en réponse aux manifestations et aux demandes d'indépendance, cette fois-ci dans les Territoires d'Outre-Mer, la répression sévit.

Michel Debré est élu député à La Réunion en falsifiant des bulletins de vote, notamment en faisant voter des morts. En Guadeloupe, en 1967, la police tirera dans la foule, faisant des dizaines de morts. Là aussi c'est le silence. Il faudra attendre des décennies avant que les insulaires brisent leurs silences et commémorent ces événements.

Les importantes ressources des pays de l'Afrique dite francophone sont très souvent accaparées par une minorité étrangère et locale.

La Françafrique s'est fondue dans la privatisation, l'eupéanisation, la mondialisation, sans se dissoudre, mais des coups lui sont portés en Afrique même. Les présences françaises de conseillers, de bases militaires et d'entreprises sont à présent vivement contestées dans de nombreux pays d'Afrique dite francophone. Des coups d'État militaires se succèdent soutenus par des populations qui aspirent à dégager les dirigeants en place, comme au Burkina Faso, au Mali, plus récemment au Niger et au Gabon.

Dans ce contexte, profitant du rejet de l'attitude de la France, certains intérêts étatsuniens, chinois, russes, turcs et autres, progressent sur le continent africain, y compris par des bases militaires et la présence de soldats.

Strasbourg le 5 septembre 2023

En plus des liens électroniques, voici une courte bibliographie

« La condition noire. Essai sur une minorité française » de Pap Ndiaye. Éditions Calmann-Lévy - 2008. Republié à Folio actuel - Juin 2022.

« Violences policières » de William Bourdon et Vincent Brengarth. Tracts Gallimard n°38 - juin 2022.

« L'empire qui ne veut pas mourir. Une histoire de la Françafrique » sous la direction de Thomas Borrel, Amzat Boukari-Yabara, Benoît Collombat, Thomas Deltombe. Éditions du Seuil - Octobre 2020.

« La pensée blanche » de Lilian Thuram. Éditions Philippe Rey - Octobre 2020.

« Racismes de France » sous la direction d'Omar Slaouti et d'Olivier Le Cour Grandmaison. Éditions La découverte - Septembre 2020.

« L'esclavage raconté à ma fille » Christiane Taubira – Éditions Points 2015

VOS REMARQUES SONT LES BIENVENUES

Il y a beaucoup à faire !

Vous êtes invité.e à prendre votre part à nos côtés contre toutes les formes de racismes et d'actes discriminatoires et aussi à agir pour plus de justice, mieux vivre ensemble dans l'égalité des droits et contribuer à résoudre les problèmes actuels en France et dans le monde, dans la solidarité et l'amitié entre les peuples.

Pour cela vous pouvez en tant que bénévole ou adhérent.e
organiser avec nous des projections, des spectacles, des conférences suivis de débats dans des collèges, lycées, à l'université, dans des centres socioculturels,
participer à la préparation de manifestations,
assister à des audiences au Tribunal de Strasbourg quand notre avocate intervient pour le MRAP,
monter des podcasts,
faire partie de nos commissions pour étudier et mieux pouvoir agir dans tel ou tel domaine.



Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples
Comité de Strasbourg

Site local :

www.mrap-strasbourg.org

Contact :

comite@mrap-strasbourg.org

Tél. : 06 78 29 73 43